



PROCES-VERBAL
Du Conseil municipal
Séance du 10 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de COULOUNIEIX-CHAMIER S se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du Conseil Camille Daboir, sur la convocation en date du 28 février 2025 qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12, L. 2122-8 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mme Marie-Claire SARLANDE, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Daniel DUBOIS, Mmes Cidalia FERREIRA, Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, Christine DROMBY, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- Mme Caroline VACHER donne pouvoir à M. Daniel DUBOIS,
- Mme Béatrice DESMET donne pouvoir à Mme Arlette ESCLAFFER,
- M. Lucas GUILLEMOT donne pouvoir à M. Thierry CIPIERRE,
- Mme Nathalie BOUCHET donne pouvoir à M. Rodolphe FERRAZZI,
- M. Stéphane LOZAC'H donne pouvoir à Mme Stéphanie DUMONCEAU,
- M. Bernard MANIERE donne pouvoir à M. Jean-Marc MATHIAS,
- Mme Sandrine FATTORI donne pouvoir à M. Marc GEOFFROID.

ÉTAIT ABSENTE NON REPRÉSENTÉE :

- Mme Kaoutar MECHALLAL.

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION : M. Sébastien CATTAI, Directeur Général des Services, Mme Isabelle BOULDOUYRE, Directrice des Ressources Humaines, M. Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Mmes Chrystelle GIBIAT, Directrice du pôle Education,

Jeunesse et Vie associative, Assétou TAJCHNER, Directrice du pôle Citoyenneté, Ahdidja BONNEFOND, Directrice du pôle des Solidarités, Karine MOAL, Responsable du Service Finances, Julie DUCOURNEAU, secrétariat du maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Christelle LOTTERIE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024,
- Décisions prises, pour information, dans le cadre des délégations que le Maire a reçues du Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Modification du tableau des effectifs,
- Création d'un emploi permanent à temps complet, de Responsable adjoint au pôle Éducation, Jeunesse et Vie associative,
- Mandat au Centre de gestion de la Dordogne pour lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé,
- Débat des orientations budgétaires 2024,
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain Amélia 2 : attribution de subvention,
- Dénomination de la bibliothèque François Rabelais,
- Règlement intérieur du complexe du stade Pareau,
- Convention de concours : aménagement de l'itinéraire alternatif sud-ouest et création d'aménagements cyclables,
- Convention de groupement de commandes avec le Conseil départemental (programme de travaux rue Venta de Baños et abords de la mairie),
- Déclassement et vente d'un véhicule communal.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 16 DECEMBRE 2024

Adopté à l'unanimité.

-=-=-=-=-=-

DÉCISIONS PRÉSENTÉES POUR INFORMATION

* * * * *

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal de Coulounieix-Chamiers en date du 10 juillet 2020,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations depuis la précédente séance du Conseil municipal du 16 décembre 2024.

* * * * *

Marchés publics : Attribution du marché de réfection de la toiture de l'école élémentaire Louis Pergaud à l'entreprise Borde (28/01/25) pour un montant HT de : 159 673,00 €.

Finances :

- Virement de crédit n°3

Chapitre/Opération	Nature	Au 19/12/2024	Virement de crédit	Au 20/12/2024
011		+734036,29 €	-5 034,00 €	+729002,29 €
014		+ 6274,00 €	+ 4 034,00 €	+10 308,00 €
65		+5080,35 €	+ 1 000,00 €	+ 6080,35 €

- Virement de crédit n°4

Chapitre/Opération	Nature	Au 02/01/2025	Virement de crédit	Au 03/01/2025
011		+695 267,45€	- 3 000,00€	+692 267,45€
66		+ 24 803,29€	+ 3 000,00€	+27 803,29€

Conventions de mise à disposition de locaux (portant sur le louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans) :

- **3S :** Avenant à la convention du 01/01/2022, prolongation de la mise à disposition de la maison des associations pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025.

- **France Parkinson Comité Dordogne :** Nouvelle convention de mise à disposition du salon bleu – château des Izards, les derniers lundis de chaque mois. Convention conclue pour un an à la date du 01/01/2025.

- **My event concept :** Pour donner suite à un changement du lieu accueillant les activités de l'association, nouvelle convention de mise à disposition de la salle Pablo Neruda du centre Gérard Philipe les lundis de 18h00 à 22h00. Convention conclue pour un an à la date du 01/01/2025.

Attributions de concessions dans les cimetières du Bourg et de Puybournet :

Depuis le dernier Conseil municipal, ont été vendues :

- au cimetière du Bourg : 6 concessions,
- au cimetière de Puybournet : 1 concession.

* * * * *

Autres informations

Lotissement « Bellevue » :

NEANT.

* * * * *

2025/01

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2313-1 et R. 2313-3,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.2 et L.7, L. 332-8 à L. 332-14 et L. 313-1,

Vu la délibération n° 2024/04 en date du 30 septembre 2024 portant mise à jour du tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 février 2025,

Le Maire expose que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par rapport au tableau des effectifs précédent, il convient de noter les modifications suivantes :

Pour la filière administrative :

- Mise à jour suite aux avancements de grade 2024 (*délibération du 30-09-2024*),
- Suppression d'1 poste au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe, à temps complet, à compter du 01/03/2025 à la suite d'un départ à la retraite,
- Nomination par voie de mutation externe d'un agent au grade d'adjoint administratif, à temps complet à compter du 12/02/2025 (*délibération du 11/07/2024*).

Pour la filière technique :

- Mise à jour suite aux avancements de grade 2024 (*délibération du 30-09-2024*),
- Transformation d'1 poste pourvu en emploi vacant au grade de technicien principal 2ème classe à temps complet suite à un détachement dans la filière police municipale pour une durée de 2 ans,
- 1 poste pourvu au grade d'adjoint technique principal 1ère classe, à temps complet, à compter du 01/01/2025 suite à nomination par voie de mutation externe (*délibération du 30/09/2024*),
- 4 postes pourvus au grade d'adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet, en qualité de contractuels (CDD art.332-8 2°), pour les services techniques (*délibération du 30-09-2024*),
- 1 poste pourvu au grade d'adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet, en qualité de contractuel (cdd art.332-8 2°), pour le service entretien des locaux (*délibération du 30-09-2024*).
- 2 postes pourvus au grade d'adjoint technique à temps complet suite à stagiairisation au 01/01/2024 (Services techniques et Restauration) (*délibération du 30-09-2024*).

- Maintien d'1 poste vacant au grade d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet à la suite d'un départ à la retraite au 31/12/2024.
- Maintien d'1 poste vacant au grade d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet suite à la démission d'un agent en disponibilité, à compter du 01/02/2025.

Pour la filière animation :

- Mise à jour suite aux avancements de grade 2024 (*délibération du 30-09-2024*),
- Création d'1 poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 01/01/2025 suite à modification de la durée hebdomadaire de travail (*délibération 2024/06 du 16/12/2024*),
- Suppression d'1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à compter du 01/01/2025 suite à modification de la durée hebdomadaire de travail (*délibération du 2024/06 du 16/12/2024*),
- Suppression d'1 poste au grade d'animateur principal 1ère classe à temps complet à compter du 01/03/2025 à la suite d'un départ à la retraite.

Pour la filière culturelle :

- Mise à jour suite aux avancements de grade 2024 (*délibération du 30-09-2024*),
- 1 poste pourvu au grade d'adjoint du patrimoine, à temps complet, suite à une stagiairisation au 01/11/2024 (*délibération du 11/04/2024*),
- Suppression d'1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe à temps complet à compter du 01/03/2025 suite à une radiation des cadres (démission d'un agent en disponibilité).

Pour la filière police municipale :

- 1 poste pourvu au grade de chef de service de police municipale principal 2ème classe à temps complet suite à nomination par voie de détachement au 01/11/2024 (*délibération du 11/07/2024*),
- 1 poste pourvu au grade de brigadier-chef principal, à temps complet, au 01/01/2025 suite à nomination par voie de mutation externe (*délibération du 11/07/2024*).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le tableau des effectifs au 01-03-2025, joint en annexe.

DEBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : Bonjour à tous et à toutes. Il s'agit effectivement du projet de délibération concernant la modification du tableau des effectifs. C'est un exercice qui est habituel. Il appartient bien sûr au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Bien entendu à chaque fois il y a eu des délibérations qui ont précédé ces changements, donc je ne reprendrai pas toutes les délibérations, elles sont notées dans le projet. Donc pour la filière administrative :

- suppression d'1 poste au grade d'adjoint administratif principal 2° classe à temps complet,
- et nomination par voie de mutation externe d'un agent au grade adjoint administratif à temps complet.

Pour la filière technique :

- transformation d'1 poste pourvu en emploi vacant au grade de technicien principal suite à un détachement dans la filière police municipale pour une durée de 2 ans,

- 1 poste pourvu au grade d'adjoint technique principal 1° classe à temps complet suite à la nomination par voie de mutation externe,
- 4 postes pourvus au grade d'adjoint technique principal 2° classe à temps complet en qualité de contractuels,
- 1 poste pourvu au grade d'adjoint technique principal 2° classe à temps complet en qualité de contractuel,
- 2 postes pourvus au grade d'adjoint technique à temps complet suite à stagiairisation (services techniques et en restauration),
- maintien d'1 poste vacant au grade d'adjoint technique principal 2° classe à temps complet à la suite d'un départ à la retraite,
- maintien d'1 poste vacant au grade d'adjoint technique principal 2° classe à temps complet suite à la démission d'un agent en disponibilité.

Pour la filière animation :

- création d'1 poste d'adjoint d'animation à temps complet suite à modification de la durée hebdomadaire de travail,
- suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet suite à modification de la durée hebdomadaire de travail,
- suppression d'1 poste au grade d'animateur principal 1° classe à temps complet suite à un départ à la retraite.

Pour la filière culturelle :

- 1 poste pourvu au grade d'adjoint patrimoine à temps complet suite à une stagiairisation,
- suppression d'1 poste d'adjoint au patrimoine principal 2° classe à temps complet suite à une radiation des cadres (démission d'un agent en disponibilité).

Pour la filière police municipale :

- 1 poste pourvu au grade de chef de service de police municipale principal 2° classe à temps complet suite à une nomination par voie de détachement,
- et 1 poste pourvu au grade de brigadier-chef principal à temps complet suite à nomination par voie de mutation externe. Donc on est amené à délibérer, et vous retrouvez effectivement en annexe la modification complète de ce qu'on vient de citer, avec sur les effectifs pourvus au 1er mars 2025, 135 postes.

M. le Maire : Est ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Non

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

UNANIMITE : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2025/02

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS
COMPLET DE RESPONSABLE ADJOINT AU POLE
EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1111-1, L. 1111-2,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 311-1, L. 313-1, L. 332-8 et L. 332-14,

Vu la 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs existant,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ du directeur de pôle Education, Jeunesse et Vie Associative pour décharge totale de service au 1er janvier 2025 et, son remplacement par la directrice adjointe du pôle, il convient de créer un poste au tableau des effectifs 2025 pour garantir le bon fonctionnement de la collectivité.

Dans ce cadre, le Maire propose à l'organe délibérant la création d'un emploi permanent d'adjoint du directeur de pôle Éducation, Jeunesse et Vie Associative, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01/04/2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux relevant de la catégorie C de la filière animation ou au cadre d'emplois des animateurs territoriaux relevant de la catégorie B de la filière animation.

Le grade pourra être différent en fonction de l'issue de la procédure de recrutement : adjoint d'animation, ou adjoint d'animation principal 2ème classe, ou adjoint d'animation principal 1ère classe OU animateur territorial.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- management des secteurs Enfance, Jeunesse et entretien des locaux,
- coordination des activités périscolaires et extrascolaires,
- veille réglementaire.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

L'agent percevra le régime indemnitaire prévu par les délibérations adoptées par l'Assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

Conformément à l'article L. 311-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 ou L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/04/2025 pour intégrer la création demandée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de la commune,
- **INSCRIT** les modifications au tableau des effectifs de la commune.

DEBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : Il s'agit d'une création d'emploi permanent à temps complet. Considérant le départ du directeur du pôle Éducation, Jeunesse et Vie associative pour décharge totale de service au 1er janvier 2025, son remplacement par la directrice adjointe du pôle, il convient de créer un poste au tableau des effectifs 2025 pour garantir le bon fonctionnement de la collectivité. Donc on sera amenés à proposer à l'organe délibérant la création d'un emploi permanent d'adjoint au directeur de pôle Éducation, Jeunesse et Vie associative à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er avril. À ce titre, cet emploi peut être occupé par un emploi des adjoints d'animation territoriale relevant de la catégorie C, de la filière animation ou cadre d'emploi des animateurs territoriaux relevant de la catégorie B, de la filière animation. Le grade pourra être différent en fonction de l'issue de la procédure. Que ce soit un adjoint d'animation, un adjoint d'animation principal 2° classe, un adjoint d'animation principal 1° classe ou territorial, ce qui est important aussi c'est de dire que cet agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : management des secteurs enfance, jeunesse et entretien des locaux, coordination des activités périscolaires et extrascolaires et veille réglementaire. Donc il s'agit de proposer la modification du tableau des effectifs pour intégrer la création demandée. C'est ouvert à l'interne et à l'externe.

M. le Maire : Des questions ? M. GORY.

M. Philippe GORY : Sans surprise. Donc Agissons ensemble se félicite du retour de la délibération exfiltrée lors du dernier Conseil municipal. Cette création de poste est évidemment nécessaire et nous soutiendrons toujours le renforcement de l'emploi public nécessaire au bon fonctionnement de la cité, contrairement aux propos démagogiques de la Droite forte, authentique et libérale de vos ex-colistiers de 2020. J'en déduis donc que les organisations syndicales ont voté pour lors du CST et que vous avez tenu compte de leurs remarques dans le cadre de la politique de gestion des personnels, de leur aspiration

professionnelle et de leur promotion interne. Car je constate que des modifications ont été prises en compte, par exemple sur la catégorisation du poste A, B ou C il ne reste plus que B ou C. Le débat sur l'organisation de notre service public communal devrait toujours être celui de répondre efficacement aux besoins de toute la population sans discrimination, et non celui de promettre des coupes budgétaires électorales. Je remercie le service RH de la collectivité pour le travail auprès des centaines d'agents, et avec humour pour s'y retrouver dans la mise en application des décisions politiques de retournement de veste, comme le disaient certains de M. le Maire.

M. le Maire : Je n'ai pas bien compris, vous aviez bien commencé, M. GORY en disant que vous étiez absolument d'accord...non, si nous avons exfiltré la délibération c'est uniquement parce que vous le savez, mais je crois que vous faites un peu d'humour là, au dernier CST les 4 délégués syndicaux avaient voté contre. Et donc dans le respect du droit syndical et de la voix des agents de la ville nous avons discuté avec eux et nous avons conclu que c'était nécessaire. Ils en ont convenu eux aussi, donc si on est tous d'accord, et bien j'en suis très heureux puisque notre principale préoccupation c'est la qualité du service public rendu, et évidemment, même si on est obligé et vous le rappelez, de faire de temps en temps des efforts budgétaires, on sait reconnaître quand il y a besoin d'un poste pour la qualité du service public et bien on sait embaucher. En tout cas je vous remercie de votre adhésion. D'autres prises de parole ?

M. Vincent BELLOTEAU : M. le Maire, est-ce que vous pouvez faire connaître la position des syndicats s'il vous plaît ?

M. le Maire : La position des syndicats, cette fois ils se sont abstenus puisque la première fois ils avaient voté contre. C'est ce qu'on appelle de la diplomatie politique ! Mais en tout cas, cette fois on a discuté. D'autres prises de parole ? Non.

**M. le Maire propose de mettre aux voix.
Vote au scrutin public.**

UNANIMITE : MM. Thierry CIPERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2025/03

**MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE POUR
LANCER LA CONSULTATION POUR LA CONCLUSION D'UNE
CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA
SANTE**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 827-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu les articles L. 221-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique relatifs à la négociation et accords collectifs,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'Accord Collectif National portant réforme de la PSC des agents publics territoriaux du 11/07/2023,

Vu la délibération n° 2021/03 en date du 08/07/2021 instaurant une participation en matière de Santé dans la commune,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 12 février 2025 pris sur la base de l'article 4 du décret n° 2011-1474 précité.

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, introduit pour les employeurs publics territoriaux une obligation de participation financière :

Pour le risque prévoyance : depuis le 1^{er} janvier 2025,

Pour le risque santé : à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu compléter cette ordonnance et en préciser les modalités.

Un accord collectif national a été signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale et vient renforcer les droits des agents.

Malgré le retard dans le processus de négociation et les incertitudes afférentes, le Centre de gestion de la Dordogne (CDG 24), ayant la compétence obligatoire pour proposer un contrat groupe de protection sociale aux employeurs territoriaux du département, nous a fait part des démarches qu'il a d'ores et déjà engagées afin que nous puissions remplir nos obligations au 1^{er} janvier 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L. 827-7 du Code Général de la Fonction Publique, le CDG 24 prévoit de mener, pour le compte des collectivités et établissements qui le demanderont, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme ou un groupement d'organismes compétent(s) afin de conclure avec celui-ci une convention de participation portant sur la garantie santé, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Si notre collectivité souhaite suivre le CDG 24 dans cette démarche, elle doit se prononcer en mandatant ce dernier pour le lancement de la consultation, après avis préalable de notre CST.

Dans tous les cas, une nouvelle délibération après avis du CST sera nécessaire au deuxième semestre 2025 afin :

- D'opter pour l'un des choix suivants :
 - * D'adhérer à la convention de participation du CDG 24 à adhésion facultative des agents, au vu des résultats de la consultation,
 - * D'adhérer à la convention de participation que nous aurons menée en propre,
 - * De choisir la labellisation.

- De définir le montant de la participation financière en matière de santé (minimum : 15€ brut/agent/mois).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de participer à la procédure de convention de participation proposée par le CDG 24, pour la mise en place d'un contrat d'assurance Santé collectif à adhésion facultative, pour un effet des garanties au 01/01/2026,
- **PREND ACTE** que notre adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 24, par une nouvelle délibération (*avis du CST préalablement*), étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le CDG. Dans ce cas, un autre mode de participation devra être choisi, dans la limite de ceux prévus par la réglementation en vigueur.

La procédure retenue est ainsi déclinée comme suit :

- 1- Participation au dispositif proposé par le CDG 24 en vue de sélectionner un organisme d'assurance,
- 2- Nouvelle saisine du CST au vu des résultats de la consultation,
- 3- Nouvelle délibération afin de confirmer le mode de contractualisation retenu et, le cas échéant, l'adhésion au contrat groupe proposé par le CDG 24 ainsi que le montant de participation de l'employeur et les modalités de mise en œuvre de la PSC dans la structure.

- **AUTORISE** le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

DEBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : Alors cette convention de mandat au Centre de gestion de la Dordogne pour lancer la consultation pour la conclusion d'une convention. Elle convient aussi à partir de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance du 17 février 2021, introduit pour les employeurs publics territoriaux une obligation de participation financière : pour le risque prévoyance c'est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025, pour le risque santé ce sera à partir du 1^{er} janvier 2026. Un accord collectif national a été signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique afin de renforcer les droits des agents. Malgré le retard dans le processus de négociation et les incertitudes afférentes, le Centre de gestion de la Dordogne (CDG 24), ayant la compétence obligatoire pour proposer un contrat groupe de protection sociale aux employeurs territoriaux du département, nous a fait part des démarches qu'il a d'ores et déjà engagées afin que nous puissions remplir nos obligations au 1^{er} janvier 2026. Si notre collectivité souhaite suivre le CDG 24 dans

cette démarche, elle doit se prononcer en mandatant ce dernier pour le lancement de la consultation, après avis préalable de notre CST. Dans tous les cas, une nouvelle délibération après avis du CST sera nécessaire au deuxième semestre 2025 afin d'opter pour l'un des choix suivants :

- d'adhérer à la convention de participation du CDG 24 à adhésion facultative des agents, au vu des résultats de la consultation,
- d'adhérer à la convention de participation que nous aurons menée en propre,
- de choisir la labellisation
- de définir le montant de la participation financière en matière de santé en sachant qu'il y a un minimum de 15 €. Par cette délibération on décide de participer à la procédure de convention de participation proposée par le CDG 24, pour la mise en place d'un contrat d'assurance santé collectif à adhésion facultative, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Vincent BELLOTEAU : On espère que ça se passera mieux qu'avec le contrat prévoyance

M. le Maire : Cette fois c'est pareil ; comme pour la prévoyance, on donne mandat au CDG de faire un mandat collectif. Il se trouve que pour la prévoyance c'était plus cher de faire collectivement que pour nous seuls. Donc il n'y a pas obligation, on n'a pas adhéré au contrat de prévoyance qui premièrement était moins cher et deuxièmement qui avait des avantages sociaux nettement supérieurs à ce qui avait été négocié globalement par le CDG. Dans ce cas précis c'est la même chose, si on arrive à avoir moins cher avec mieux on adhérera. Si par contre notre contrat s'avère meilleur, on a la liberté de rester comme on est en sachant qu'on devra augmenter à 15 € puisqu'on est je pense à 12 €. On se donne la liberté du choix en espérant que la mutualisation fasse que...nous on regarde à chaque fois les intérêts de la commune et les intérêts des agents de la ville. Voilà, ça se passe très bien avec le CDG je vous rassure, j'y siége en plus ! D'autres questions ? Non.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

UNANIMITE : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'en application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et les groupements de communes comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Que ce débat doit avoir lieu dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget conformément à l'article L. 5217-10-4 du CGCT,

Qu'un rapport d'Orientations Budgétaires a fait l'objet d'une présentation en séance,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires en vue du vote du budget primitif 2025.

DEBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : Je vais essayer de faire très synthétique. Dans un premier temps je vous ferai part en quelques mots et quelques chiffres du bilan 2024, de nos orientations budgétaires 2025 et des perspectives. Et dans un deuxième temps, chacun ayant pu lire le rapport qui vous a été transmis, je prendrai que quelques morceaux choisis pour rentrer dans les détails en suivant le rapport lui-même. Alors tout d'abord, notre bilan 2024 en 4 points : le premier chiffre donne le ton de l'excellente année 2024, c'est le résultat net 2024, il est de 2 138 400 €. Cela représente 3 fois les résultats nets obtenus régulièrement dans les années précédentes. C'est un niveau multiplié par 3 pour lequel je ne boudrai pas mon plaisir. D'ailleurs, vous pouvez le voir *sur la ligne épargne nette de 2017 à 2024* il est marqué 2 138 000 €, et les autres années on les voit fluctuer autour des 700 000 €-800 000 €. Donc nous sommes sur une année exceptionnelle avec 2 138 000 € soit quasiment 3 fois. Il y a une petite erreur, d'ailleurs le chiffre était tellement gros que Mme MOAL n'a pas osé le mettre, elle a mis + 160 %. Or, si on fait bien les comptes, c'est + 295 % c'est quasiment 3 fois, il s'agit juste d'une erreur de frappe. Le deuxième point important ce sont les dépenses de fonctionnement 2024 qui sont totalement stables. Nos dépenses de fonctionnement sont sur l'année 2024 de 9 256 960 €, soit environ 50 000 € de plus que l'année 2023, et ce malgré une inflation que chacun sait importante. En 2024, notre dépense de fonctionnement en moyenne par habitant est de 1 184 €. Cette moyenne est aujourd'hui devenue totalement comparable aux communes de même strate, dont la moyenne est de 1 163 € ; ça fait 20 € d'écart. Donc nous sommes tout à fait comparables aujourd'hui aux communes de même strate. On notera, parce que c'est une résultante majeure, une baisse nette de la dépense des rémunérations principales sur l'année 2024, - 2% en euros courants, donc 2 609 210 € en 2024 contre 2 654 208 € en 2023, soit une diminution de 50 000 €. C'est expliqué par une diminution de 4 emplois d'agents titulaires en 2024, on pourra avoir le tableau en détail plus tard. La dette est en baisse avec un capital restant dû au 31 décembre 2024 de 8 038 000 €. En baisse de 100 000 € par rapport à 2023. Nous nous désendettions. Aujourd'hui, notre taux d'endettement est inférieur à 3 ans, on est tournés plutôt autour des 4,4-4,5 etc. Les

années précédentes, et je rappelle que pour mémoire, un seuil de vigilance établi autour des 10 ans, nous sommes à 3 fois 3 années. Le quatrième point c'est notre niveau d'investissement toujours élevé avec 2 720 871 €. Le total des dépenses réalisées depuis 2020 est de quasiment 12 000 000 €. Nos orientations stratégiques, par ailleurs, restent les mêmes. On ne va pas changer une équipe qui gagne cela nous conduit à proposer comme d'habitude un budget responsable autour des principes qu'on retrouve dans les orientations stratégiques *poursuite à la recherche des marges financières pour les dépenses de fonctionnement*, affectation des gains réalisés en fonctionnement aux futurs investissements, baissé d'un point le taux de fiscalité 2025 afin d'alléger la pression fiscale sur les habitants. Pour mémoire, nous avons assuré depuis les années 2020 une baisse de fiscalité de 4,5 points tout en préservant notre épargne nette. D'ailleurs, on vient de le voir, elle est à plus de 2 000 000 € elle est très bien préservée. Soit un pouvoir d'achat rendu aux Colomniérois de 5,5 points ; c'est 560 000 € par an, un point étant 102 000 €. En moyenne sur la taxe foncière c'est une baisse de 130 € par foyer. Également maintenir un service public de qualité, assurer la tranquillité publique et M. le Maire a annoncé lors de ses vœux, la mise en place et le financement de la police municipale. Des investissements qui seront envisagés pour 2025 à hauteur de 3 950 000 €. Nous prévoyons un niveau d'investissement suffisant pour répondre aux problématiques d'entretien du patrimoine tout en répondant à nos obligations du programme ANRU qui est en cours. Nous maintenons un haut niveau d'investissement sur la voirie avec plus d'1 000 000 €, nous planifions et augmentons les investissements pour la transition énergétique ; je vous rappelle que nous sommes déjà en cours de changement des lampes par des LED pour l'éclairage public. Et nous sommes depuis 2024 sur la rénovation de Louis Pergaud qui se fait sur 2024-2025 avec une enveloppe budgétaire quasiment à 900 000 €. Nous prévoyons de contracter un emprunt qui permettra de réaliser les investissements structurants sans pour autant remettre en cause le désendettement puisqu'il sera inférieur à notre remboursement. Voilà déjà pour la synthèse sur le rapport des orientations budgétaires. Je vais maintenant faire quelques petits focus page après page sans être trop long. Le premier point, ce sont les éléments du niveau national. Je retiendrai pour les collectivités locales, pages 11 et 12, des dotations stables pages 11 et 12 à 53 milliards de concours financiers aux collectivités territoriales. Pas de modification sur le calcul du FCTVA ; il était à un moment donné prévu qu'effectivement il soit abaissé de 10 % et ce n'est pas le cas. Donc nous serons à un taux maintenu à 16,4. Baisse du Fonds vert de 60 % avec une enveloppe d'1 milliard €. Concernant les cotisations sociales, il est prévu un rééquilibrage des comptes de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales, dont le déficit pourrait atteindre 10 milliards à l'horizon 2030, et donc une réévaluation de 12 points des cotisations employeurs, avec un étalement sur 4 ans entre 2025 et 2028, donc 3 points par an. Cela représentera un coût de 4 fois 80 000 € soit à peu près 320 000 € par an. Voilà pour le niveau national, les points les plus importants. Page 14, on retrouve le niveau d'épargne de la commune depuis 2017, je ne reviens pas trop dessus, on l'a vu, une épargne nette à + 195 %. Page 15, on retrouve le compte administratif provisoire. Le résultat provisoire cumulé fonctionnement et investissement au titre de l'exercice 2024 est estimé à 1 797 983 €. Le résultat de fonctionnement d'un montant de 2 500 000 € pour être affecté en fonctionnement et en investissement selon les hypothèses suivantes : possibilité d'affecter du résultat 2024 sur l'exercice 2025, après bien sûr adoption du compte de gestion et du compte administratif, 480 000 € pour le fonctionnement, 2 029 000 € pour l'investissement. Alors en page 16, on va trouver une analyse et une rétrospective et prospective du fonctionnement. Notre objectif est toujours la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager un autofinancement en investissement. L'exercice 2024 a été marqué par un rattrapage des recettes antérieures qui va considérablement augmenter l'autofinancement de l'exercice 2025 et qui présentera de nouveau un haut niveau d'investissement avec des projets conséquents.

Sur ces mêmes pages on a un point sur l'endettement : le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 7 101 000 € sans nouvel emprunt. Nous prévoyons bien sûr la contractualisation d'un emprunt au cours de l'année 2025 à hauteur de 740 790 €. Selon les hypothèses d'investissement présentées, cela porterait le capital restant dû à la somme de 7 900 272 €. C'est un désendettement qui devrait donc continuer à se réaliser sur l'année 2025. Sans intégration de l'emprunt envisagé au cours de l'exercice 2025, le montant prévisionnel dû au titre de l'annuité est de 934 000 € de remboursement de capital d'emprunt en section investissement et 243 792 € en paiement des charges financières en section fonctionnement. Bien évidemment, le budget prévisionnel devra intégrer la part estimée des emprunts nouveaux dans l'hypothèse d'un emprunt de 740 790 €, une annuité estimée à 43 000 € dont 2 533 € d'intérêts et 40 500 € de capital. On passe aux pages 18-19 ; vous avez pu les lire je ne vais pas les commenter, les tableaux que l'on retrouve à chaque fois. L'état de l'endettement par exercice, c'est ce premier tableau qui est toujours intéressant, il permet de voir les paliers. La répartition de l'encours de la dette par établissement bancaire, c'est un tableau suivant. On retrouve toujours la même chose chaque année et puis vous l'avez vu en regardant la répartition de la tête par nature de taux mais plutôt en taux fixe. En page 20, tableau de l'évolution du ratio de désendettement depuis 2017 en cours du capital de dettes sur épargne brute donc on a ces fameuses 2,91 années moins de 3 ans et on a les différents ratios d'endettement depuis 2017. Point important quand même, 3 emprunts se termineront au cours de l'année 2025, entraînant une diminution des remboursements à hauteur de 80 600 € permettant ainsi de couvrir totalement le financement des emprunts contractés au cours de l'année 2024. Coût annuel 68 495 € laissant une ouverture budgétaire de 13 000 €. Page 21, nous avons une évolution des charges de personnel illustrée par le tableau d'évolution des effectifs ; nous voyons la situation des effectifs entre 2020 et 2024. Dans les emplois permanents nous avons une colonne *titulaires* qui était à 127 en 2020, à 104 en 2024, *les CDI de droit public* qui restent à 2. Les CDD, je rappelle qu'en 2020 et en 2021, il y avait des vacataires qui ne sont pas notés là et qui représentent à peu près les mêmes quantités d'heures que les 20 CDD qui sont notés depuis 2022. Et donc nous aurons un total d'effectifs en 2024, on l'a vu d'ailleurs dans le tableau des effectifs à 135. Vous avez la description des mouvements entrants et sortants en dessous avec les départs en retraite, les mutations, les agents en détachement. Je ne fais pas tous les détails puisqu'on en a déjà parlé. Page 22, *tableau de répartition des dépenses de personnel depuis 2018*. Alors sur ce tableau on peut noter la bonne stabilité de ces dépenses, en particulier entre 2023 et 2024. On voit la rémunération principale qui baisse de 2 et puis une stabilité quasi complète malgré l'inflation sur l'ensemble des dépenses de personnel en 2024. Ce qui compte, c'est le tableau des projections puisque là, on se projette maintenant sur l'année 2025. Par rapport à ce qui a été voté en 2024, une baisse prévisionnelle de - 2 % sur la rémunération principale et une baisse de - 2% également du total prévisionnel. Alors, les charges de personnel diminueraient de 2 %, soit 95 000 € et représenteraient 51,8 % du budget total prévisionnel de fonctionnement 2025. Cette évolution sera accompagnée bien sûr d'une augmentation de 35 000 € ; coût des charges qui correspond au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), à l'augmentation du SMIC de 2 %, à l'augmentation du taux de cotisation du CNRACL, 3 points par an sur 4 ans, soit 80 000 € pour chaque année en supplément, des départs échelonnés en retraite en 2025, des recrutements prévus : 4 agents de service technique, 1 agent de police municipale, 4 stagiairisations, 1 agent de service ressources humaines et 1 directeur des services techniques. La collectivité de Coulouneix-Chamiers mène une gestion raisonnée en matière de personnel, favorise et privilégie la mobilité interne. Un départ de titulaire est remplacé si possible par une promotion interne. Un recours à la mutualisation des compétences de départ de titulaires non remplacés : par exemple la vie associative et programme de réussite éducative, ainsi que les marchés publics et subventions et un poste

mutualisé en finances et ressources humaines. On étudie à chaque fois avec soin le besoin de remplacement. Page 25, évolution des charges à caractère général. On reste bien sûr vigilant à maintenir des services de qualité à la population ; on retrouve les charges de gestion courante : au chapitre 65 on a le tableau des charges de gestion courante. Un petit commentaire sur ce tableau, sur la ligne CCAS vous avez pu remarquer une forte augmentation puisqu'afin d'être conforme au principe de sincérité budgétaire, à compter de cette année la mise à disposition du personnel de la mairie au CCAS sera intégrée au budget par une augmentation de subvention et un reversement du montant de la mise à disposition. Cette mise à disposition a été chiffrée pour 2025 à 237 000 €. Je vous invite à regarder page 28 l'évolution des charges de fonctionnement. Donc, sur 2025, nous aurons une prévision de dépenses de 11 256 860 € versus 10 997 420 € pour l'année 2024. Concernant les recettes de fonctionnement, la suppression de la taxe d'habitation a été compensée par le transfert de la part départementale. À ce titre, je rappelle que la commune de Coulounieix-Chamiers s'est vue être prélevée de la somme de 168 099 € au titre des recettes fiscales, puisque l'on percevait plus. Donc on est compensés à l'inverse, on est soustraits de cette somme. On a prévu la baisse d'1 point de la taxe foncière, ce qui correspond à environ 102 000 €, les bases fiscales augmentant elles de 1,7 représentant près de 123 284 € en fonction bien sûr de l'inflation puisque tout augmente. Les produits des services : la fréquentation de la cuisine centrale, restauration d'enfants et repas à domicile ont connu une hausse de fréquentation en 2024 par rapport à 2023 ; 5 % de repas servis en plus. Cette hausse s'explique en partie par l'application de la tarification sociale des cantines. Ce chapitre a connu une hausse exceptionnelle sur 2024 car un rattrapage de recettes non titrées a été fait. Cela concernait le remboursement des frais de repas, les transports, l'entretien ALSH pris en charge par le Grand Périgueux. Les recettes non comptabilisées s'élevaient à environ 500 000 €. Ça fait partie effectivement des éléments qui rentrent dans notre épargne nette à la fin. Page 31 on a les tableaux de l'évolution des produits de fonctionnement prévisionnels depuis 2019. Les variations de prévisions concernant la prévision 2024-2025 : sur l'année 2024-2025 on sera à 11 282 860, + 2 %. On va passer au programme d'investissements : le budget d'investissement se construit bien sûr avec les restes à réaliser de l'année précédente et d'autre part avec les nouveaux projets envisagés au cours de l'exercice. Les sommes inscrites doivent encore faire l'objet de rapprochement avec le compte de gestion 2024. Il y a des restes à réaliser, ils sont assez simples à comprendre : on a été livrés de l'épaveuse et du véhicule de police municipale en janvier à hauteur de quasiment 200 000 € au chapitre 107. Donc ça fait partie des restes à réaliser 2025. Autres restes à réaliser, il y a des travaux divers sur les bâtiments communaux pour 117 300 et différents travaux de voirie 96 524 €. En rénovation énergétique on a commencé également Louis Pergaud pour 52 536 €. Les restes à réaliser en recettes inscrites 2024 et qui font l'objet d'une reprise sur le budget 2025 représentent 21 7237,52 €. On retrouve des subventions départementales pour le sol de la salle Pierre Pousse, des subventions sur la voirie, des subventions sur l'éclairage LED et des subventions de l'Ademe sur la rénovation énergétique Louis Pergaud. Concernant les opérations d'investissement 2025 : au chapitre 104, je vais prendre les grandes têtes de chapitres ; 88 000 € de dépenses d'investissement prévues, *les véhicules* 30 000€, c'est un mini fourgon. Au chapitre *bâtiments* 349 160 €, dont *divers toitures* pour 130 000 €. Au programme informatique 75 300 €, c'est un peu plus que ce qu'on fait d'habitude ; il faut dire qu'on renouvelle les serveurs de la mairie pour 40 000 €. En voirie, on est toujours sur un très haut niveau d'investissement avec quasiment 1 000 000 €, dont un aménagement de voirie, en particulier autour de la mairie. Sur les subventions d'équipements versés, il y a toujours le SDE 24, c'est le programme de l'aide et autres travaux. Il y a Amelia pour 25 000 €, Périgord Habitat pour 25 000 € et Action Cœur de Ville pour 10 000 €. Bien entendu il y a le morceau très important chaque année, du moins c'est le cas cette année pour l'ANRU 810 302 €. Donc des soultes d'achat de terrains, la

convention départementale, la convention avec Périgord Habitat, la construction du nouveau gymnase, les maîtrises d'œuvre et la rénovation énergétique de Louis Pergaud pour 754 812 €. Le total des investissements est porté à la somme de 3 952 667 €. Cela s'entend sans le remboursement du capital des emprunts et sans les écritures d'ordres qui interviennent entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Dans le financement des opérations, il y a l'emprunt de 800 000 €, subvention de 813 908 €, le FCTVA pour 200 000 €, la taxe d'aménagement pour 20 000 €, l'autofinancement pour plus de 2 000 000 €, pour un total de 3 863 115 €. Donc vous retrouvez ensuite un programme pluriannuel d'investissement : vous avez d'abord le tableau des réalisés de 2018 à 2024. On voit d'ailleurs depuis 2020 des montants d'investissements qui sont assez élevés, entre 2 000 000 € et 3 000 000 € chaque année. Ensuite, vous avez la prospective d'investissement envisagée sur l'année 2024 à 2028. C'est un tableau qui prend en compte le nouveau gymnase et qui indique les totaux année par année de 2024 jusqu'en 2028, avec un total d'investissements de 18 000 000 € et une moyenne annuelle de 3 600 000 €. Donc, vous avez l'ensemble des montants en sachant que le nouveau gymnase en PPI est autour des 7 000 000 €. On rentre sur le budget annexe lotissement Bellevue ; je vais faire très simple et court. Le lotissement Bellevue, il reste 1 lot à vendre. Le projet c'est de pouvoir clôturer ce budget annexe, il reste 3 années à 80 000 € à rembourser à la fois en capital et en intérêts. Voilà la présentation du rapport d'orientation budgétaires.

M. le Maire : Merci M. MATHIAS. Je suppose que des mains vont se lever ? M. BELLOTEAU vous avez la parole.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci M. le Maire, bonsoir chers collègues. Je vais quelque peu doucher l'enthousiasme dont a fait preuve M. MATHIAS. Pour commencer, M. MATHIAS, je tiens à saluer la qualité du travail réalisé par les agents du service finances pour la rédaction de ce document. Comme chaque année, il est de très bonne qualité sous votre direction. Comme chaque année également, les orientations budgétaires que vous venez de nous présenter appellent beaucoup de remarques. Mais cette année est une année très particulière : l'allocution du Président de la République la semaine dernière et son discours va-t'en guerre changent radicalement la donne. En effet, suite à ces propos, toute la première partie du document sera très prochainement obsolète. En déclarant que la France va rentrer en économie de guerre cela se traduira automatiquement par une loi rectificative du budget. Elle est annoncée pour septembre, en particulier une loi de révision sur la loi dite de programmation militaire. Comme l'a dit le ministre des armées M. LECORNU, la France doit passer son budget défense de 48 milliards à 100 milliards, et ce, sans hausse ni nouvel impôt. Pour faire entrer un carré dans un cercle, il y aura donc de très sévères ajustements budgétaires. Mme DE MONTCHANIN quant à elle, ministre chargée des comptes publics, a déjà esquissé quelques pistes, comme travailler plus ; le patronat parle de repousser l'âge légal de départ à la retraite à 70 ans, et en ce qui concerne les collectivités, elle demande un recentrage absolu exclusivement sur les compétences obligatoires. Elle propose également la fin des financements croisés. Ceci aurait comme conséquence directe pour notre commune la fin de toutes les programmations ANRU, la fin de tout cofinancement pour la réalisation par exemple d'un équipement sportif, la fin des aides de l'agglomération du Grand Périgueux ou du Conseil départemental. On peut facilement imaginer que les prestations sociales seront également très fortement revues à la baisse, ainsi que les dotations aux collectivités. Ce contexte budgétaire inédit plonge les collectivités dans une incertitude des plus inquiétantes et appelle forcément à la plus grande des prudences. Ce n'est donc pas de votre fait, mais la question de l'insincérité de votre budget se posera. Avant de parler concrètement des orientations budgétaires, je souhaite de nouveau et sachez bien que je le regrette M. le Maire, ça devient un peu une redite annuelle, dénoncer les contrevérités.

Cela devient pénible et récurrent chez vous de travestir malheureusement la réalité à des fins purement électorales. Permettez-moi de m'expliquer : dans l'édito du dernier bulletin municipal, vous affirmez une fois encore de nouveau que sous votre mandature, la taxe foncière à Coulounieix-Chamiers aurait baissé de 5,5 points. M. FERRAZZI dans l'expression politique de la majorité municipale redit également ce chiffre, 5,5 points. Vous continuez donc à vous attribuer année après année, la baisse du foncier décidée en 2020, votée et décidé par l'équipe précédente. Cette manière totalement populiste et mensongère de faire de la politique doit cesser M. le Maire. Chaque année nous avons ce même débat ; c'est M. ROUSSARIE et son équipe qui ont baissé de 1,5 points la taxe foncière et vous, vous l'avez baissée avec votre équipe de 4 points. Toujours au chapitre des mensonges malheureusement, M. FERRAZZI prétend toujours dans son expression politique, que le taux de désendettement de la commune est passé de 4,67 années à seulement 2,91. Le taux de désendettement ; M. FERRAZZI confond le taux de désendettements et le ratio, car comme l'écrit M. MATHIAS en page 20 du document, je vous invite à ouvrir le document, la capacité de désendettement de la commune est de 8.5 années. Ce qui est un bon chiffre soi-disant, mais rien à voir avec 2.91 pour un montant de capital restant dû comme l'a expliqué M. MATHIAS, environ 8 000 000 €. C'est peu ou prou le montant du capital de la dette lors de votre arrivée aux affaires en 2020. Toujours dans votre édito, M. le Maire, vous vous bornez à affirmer que cette fois, c'est 100 %. La dernière fois, c'était 90 % de votre programme. Vous avez réalisé la quasi-totalité de votre programme municipal. Qu'est-ce que vous allez faire pendant un an M. le Maire ? Vous avez déjà tout fait. Franchement, ce n'est pas sérieux et vous le savez. Je laisse juger les journalistes et les Colomniérois présents dans la salle de la réalité de votre bilan. Je le redis, j'en suis désolé : le musée Starlux pas fait - le guichet unique de l'emploi en mairie pas fait - l'arrivée de commerces de proximité massif sur la commune pas fait - le choc fiscal pas fait - le désendettement massif pas fait - des routes et des trottoirs remis en état pas fait - des référents municipaux par quartier toujours pas fait - un budget participatif fait une seule fois abandonné - un accompagnement des commerces et des artisans par un élu pas fait - un soutien accru aux associations pas fait - une démarche écologique dans tous les domaines - toujours pas de plan air climat, aucun agenda 30 municipal et toujours aucun budget vert alors qu'on s'était mis d'accord l'année dernière pour qu'il y ait enfin un chapitre intitulé « budget vert ». On attendra donc 2026. Je continue la liste : développer les marchés ; celui du bourg est en grande difficulté, celui de Chamiers n'existe plus malheureusement - un budget participatif, c'est vrai vous l'avez mis en place une seule fois et depuis abandonné - une police communautaire écoutez bien, M. le Maire, ce sont vos propos : une police communautaire 24 h sur 24, 7 jours sur 7 sur la commune. Bilan : 2 policiers municipaux recrutés, c'est très bien au bout de 5 ans de mandat. Un maire à temps plein, vous cumulez votre poste de maire avec celui de conseiller départemental. Voici la vérité, en 5 ans, vous avez fait des choses M. le Maire on ne le nie pas, mais comme les faits le prouvent en aucun cas la totalité de vos promesses n'a été tenue. Apportons désormais un regard, si vous le voulez bien, tout particulier sur 2 de vos engagements emblématiques. Je veux parler de votre encore et toujours fameux choc fiscal qui devait redonner du pouvoir d'achat aux Colomniérois, et second engagement, le redressement des comptes catastrophiques de la commune. En pointant du doigt l'endettement colossal de la ville 5 ans plus tard, qu'en est-il ? Le choc fiscal n'aura pas eu lieu à Coulounieix tout comme l'affirme en commission municipale votre premier adjoint. Il ne parle jamais de choc, mais d'atténuation d'augmentation des effets de la hausse des bases. Vous me direz que c'est déjà bien. Oui, mais ce n'est pas un choc. Je vous donne un exemple : pour une maison : valeur locative, on va prendre une base 1 000 € en 2018. En 2025, cette valeur locative est passé à 1 212 € avec l'augmentation des bases. À l'époque, un foyer Colomniérois payait 749,60 € en moyenne. En 2025 il paye 842,33 € cela fait 100 € de plus. Si c'est ça pour vous un choc fiscal M. le Maire, il faudra que vous

m'expliquez. Pourquoi une telle augmentation malgré la baisse d'1 point que vous proposez ? Seulement car vous avez décidé de ne pas compenser les hausses successives de base décidées par l'État français ? Cette année, vous décidez d'une baisse d'1 point la fiscalité. C'est très bien et nous saluons cette mesure. Mais cela ne compense pas la hausse des bases sous votre mandat, les propriétaires Colomniérois paient en moyenne 100 € de plus depuis votre arrivée aux affaires. Concernant votre gestion rigoureuse, vous oubliez de dire un petit élément aux Colomniérois ; depuis 2020, grâce à l'augmentation des bases, la mairie bénéficie d'1 000 000 de produit fiscal supplémentaire. 1 000 000 € de recettes supplémentaires qui rentrent dans les caisses communales. C'est absolument considérable. J'anticipe la remarque de M. MATHIAS qui va me parler des euros constants, c'est à dire déduits de l'inflation. Vous avez bénéficié d'une manne financière considérable depuis 5 ans. Dans ces conditions, cela facilite grandement une bonne gestion. Second engagement, votre promesse de désendettement massif de la commune. A votre arrivée aux affaires la capacité de désendettement était de 9 ans. En 2025, elle est de 8,5 années. Vous allez me dire M. BELLOTEAU on a donc baissé de 6 mois, ce qui est vrai. Pouvez-vous continuer à parler de désendettement massif ? A votre crédit vous avez continué le programme ANRU lancé par Jean-Pierre ROUSSARIE et ses équipes, ce qui est une très bonne chose et nous le saluons. Mais preuve que vous n'y êtes absolument pour rien M. le Maire, en séance plénière au Département il y a 3 semaines, j'invite tout le monde à regarder la vidéo, elle est sur Youtube. À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, voici ce que vous avez répondu au Président PEIRO qui vous interrogeait sur les sommes d'argent public versées à Coulounieix-Chamiers. C'est vous qui répondez au Président PEIRO « Président, concernant le programme ANRU à Chamiers, je n'y suis absolument pour rien, je n'ai fait que poursuivre ce qui avait été engagé ». Chacun appréciera. Concernant votre soutien au monde associatif et sportif, pour l'année 2025, nous passons de 247 829 € en 2024 à 247 300 € en 2025. A minima vous aurez dû calculer le montant des subventions en tenant compte, nous semble-t-il de l'inflation prévue en 2025, c'est à dire aux alentours de 2 %. En ne le faisant pas c'est automatiquement une baisse pour les associations et les clubs sportifs de notre commune. Concernant l'investissement, comme chaque année vous réalisez moins en dépenses qu'en recettes avec un montant important de restes à réaliser, 629 000 €. L'année dernière, c'était 520 000 €. Concernant l'entretien des routes et des trottoirs, votre marché à bons de commande pour la voirie est identique depuis 3 ans, 400 000 € de marché à bon de commande. En conclusion, un budget 2025 qui sera révisé compte tenu des modifications budgétaires imposées par l'État, des impôts fonciers qui continueront d'augmenter et une dette quasi identique. Sans le programme ANRU, sans l'aide de nos partenaires, le Grand Périgueux ou le Conseil départemental il ne se passerait pas grand-chose sur notre commune. Tout ce qui concourt à la modernisation de notre commune et à son attractivité, les Colomniérois le doivent en très grande partie à Jean-Pierre ROUSSARIE, à son équipe municipale et à tous les projets décidés avant votre arrivée. Merci M. le Maire.

M. le Maire : Il y a-t-il d'autres paroles ? Mme BORDES.

Mme Mireille BORDES : Alors moi je voudrais juste rajouter que l'emprunt a diminué ou alors je ne comprends rien, ce qui est possible. Il me semble bien que lorsque nous avons commencé à travailler sur le projet ANRU, nous ne pouvions pas le réaliser sans l'avance du Département. Ce qui fait M. le Maire, que vous avez dû bénéficier, je suppose, de l'avance du Département et que vous n'avez pas été obligé d'emprunter pour la réalisation de l'ANRU. Et quand le principal des investissements qui a été fait sur cette commune c'est l'ANRU, j'en déduis qu'il est normal que votre montant d'emprunt ait diminué. Mais peut-être que c'est une idée de mon esprit.

M. le Maire : D'autres prises de parole ? M. BOISSEL.

M. Patrick BOISSEL : Bonsoir M. le Maire, bonsoir chers collègues, bonsoir la presse et bonsoir le public. M. le Maire, chers collègues, le débat d'orientations budgétaires est l'occasion chaque année d'évoquer le prochain budget et les finances de la commune. Il permet aussi à nos concitoyens de connaître les conceptions à la matière de chacun des groupes politiques présents dans cette enceinte. Le groupe Renouveau qui incarne l'opposition de droite, ne fait pas mystère de son orientation résolument libérale et les observations qui suivent vont l'illustrer. Si vous le permettez, je commencerai par des considérations générales sur la situation nationale et sur la nature du document ou le document que vous nous avez fait parvenir. Ensuite j'évoquerai les orientations budgétaires. Donc le contexte économique national, tout le monde le sait, est très mauvais et il va forcément impacter les collectivités territoriales en 2025 mais surtout dans les années à venir. Tous les indicateurs sont dans le rouge, la croissance est en berne, le marché du travail aussi. Nos gouvernements viennent soudainement de se rendre compte du danger représenté par le mur de la dette qui s'élève à 3 000 000 300 €. Il a suffi que les taux d'intérêt sur les emprunts publics augmentent pour qu'ils s'en rendent compte. Pourtant, ils ont patiemment construit ce mur, brique par brique, au cours des 30 dernières années, de droite comme de gauche. Incompétence, irresponsabilité ? La réponse est dans la question. Qu'avons-nous fait de ce pognon de dingue ? Le niveau scolaire de nos élèves ne cesse de dégringoler, dans les comparaisons internationales, notre armée échantillonnaire ne tiendrait pas 3 jours en cas de guerre de haute intensité. La délinquance explose et le narcotrafic s'étend dans toute la France y compris dans les territoires ruraux. Nous sommes incapables d'expulser des OQTF qui peuvent librement se livrer à leurs méfaits sur notre territoire national. Notre système de santé s'effondre, la fraude sociale nous coûte des milliards, et dernièrement on a appris que le ministère de la justice avait dépensé 125 000 000 € pour fournir des tablettes Samsung à nos détenus. La gabegie continue. Pourtant des solutions existent. Elles sont portées par une droite authentique et libérale qui ne se plie pas aux diktats de la gauche. Donc, plutôt que de recourir à l'impôt, notre solution, c'est la solution de facilité bien évidemment, ce sont les dépenses qu'il faut considérer et couper à la hache par des décisions courageuses et non des mesurette qui sont prises par le gouvernement. Les leçons que nous tirons de la situation nationale, bien entendu, sont valables au niveau local. Alors le document que vous nous proposez comme base de discussion, j'aurais tendance à dire qu'il n'est pas parfait, loin de là, qu'il présente des lacunes. Je vais faire quelques remarques sur ce document et je vous invite à regarder en même temps si vous le souhaitez. Je vais mentionner le numéro des pages. Page 14 dans le premier tableau, il n'y a pas d'information chiffrée concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement par grand chapitre. Dans le second tableau, la dernière colonne relative à 2024 paraît erronée avec un calcul de l'épargne nette qui, apparemment, ne prend pas en compte le remboursement en capital des emprunts qui, selon vous, s'élève à près de 900 000 €. La différence, c'est 618 103 € d'après ce tableau. Page 15 vous nous proposez un compte administratif provisoire ; je veux bien qu'il soit provisoire mais 2 mois après la fin de l'année 2024 c'est un provisoire qui dure un peu trop me semble-t-il. Donc je pense qu'on aurait pu avoir peut-être des données du réalisé sur l'année 2024. Page 22 sur le tableau sur les projections 2025 en matière de dépenses de personnel, vous nous proposez de comparer dans le second tableau ce qui a été voté en 2024 par rapport à ce qui sera projeté en 2025. N'importe quel père de famille ou mère de famille qui prépare son budget 2025 ne va pas considérer ce qu'il imaginait en 2024, mais ce qu'il a réalisé en 2024. Il faudrait donc que l'on ait des chiffres de réalisé 2024 dans la première colonne pour les projections à comparer aux projections 2025. On voit que tout change ; tout ce qui est en négatif va devenir positif M. le Maire, et les dépenses de personnel augmenteraient de

6,78 % en 2025. Page 25, premier paragraphe vous nous donnez aucune indication précise chiffrée, vous donnez un pourcentage, pourquoi pas. Le pourcentage que vous indiquez est-il calculé sur le total de dépenses de fonctionnement ou sur les dépenses réelles de fonctionnement ? Pour information, les charges à caractère général en 2023 parce que c'est le seul chiffre dont je dispose, représentaient 28,25 % des dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation de 26 % par rapport à 2021. Donc j'espère que l'on n'aura pas la même tendance l'année prochaine. Page 28 et page 31, même remarque que précédemment ; vous nous proposez que des données prévisionnelles qui n'ont pas vraiment d'intérêt, c'est le réalisé qui compte et l'évolution du réalisé dans le temps. Ce sont les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement qui nous intéressent essentiellement. Malgré toutes ces lacunes, je vous propose quelques observations sur les perspectives budgétaires, j'aborderai d'abord les ressources si vous voulez bien, et ensuite les dépenses. Concernant la dette, elle est évoquée aux pages 16 et 20 de votre rapport d'orientations budgétaires. Évidemment, on est loin du sommet atteint par la gauche en 2013, 12 000 000 € d'encours de la dette. Mais si on considère le montant par habitant pour Coulounieix en 2024 et 2025, c'est encore supérieur à la moyenne des communes de la même strate. On peut d'ailleurs observer que de 2020 à 2022, cet encours a légèrement augmenté, passant de 8,6 millions € à 8,8 millions €. Quant à l'annuité de la dette capital + intérêt, elle s'est stabilisée de 2020 à 2024 à un niveau toujours très élevé, près de 1 200 000 € et toujours la comparaison avec les communes de même strate et défavorable à Coulounieix-Chamiers. Le projet mirifique du nouveau gymnase va encore aggraver me semble-t-il les perspectives d'emprunt et donc de dettes. Vous indiquez page 13, je cite « l'objectif de réduction du déficit de la dette publique a pour conséquence un affaiblissement continu du soutien de l'État et de notre autonomie financière ». Mais M. le Maire, l'autonomie financière ça se gagne. Elle ne doit pas dépendre des subventions qui vont vite disparaître de l'État comme le signalait M. BELLOTEAU, elle dépend de notre sérieux dans la gestion et ne s'espère pas en quémandant des subventions auprès d'autres collectivités. Deuxième point, l'impôt ; alors je ne vais pas répéter les propos de M. BELLOTEAU sur l'impôt, bien évidemment ce que vous dites vous vous attribuez des baisses de taux qui ne sont pas les vôtres. On rappelle 1,5 points en 2020 avant votre élection, 3 points en 2021 sous votre mandat et un 1 point pour cette année donc ça ne fera que 4 à votre charge si je puis dire. Votre préférence pour l'impôt ne s'est jamais démentie, c'est la principale ressource de la section de fonctionnement, et de loin. Le compte 73 *impôts et taxes*, c'est 71 à 79 % des recettes réelles de fonctionnement entre 2020 et 2023. Quant aux impôts locaux directs, ils ont augmenté de 1 000 000, de 6 300 000 à 7 400 000 si on prend en compte le budget primitif 2024. Donc 1 000 000 de plus qui a été ponctionné auprès des contribuables de Coulounieix, et bien sûr l'écart entre les euros par habitant concernant les impôts et les communes de la même strate est considérable. C'est presque le double. Et ils ont connu la même inflation, ils ont connu le covid, ils ont connu les mêmes mésaventures que nous, donc il y a un vrai problème. Et la comparaison serait encore pire si on ne calculait pas le nombre d'euros par habitant d'impôts mais le nombre d'euros par contribuable, par foyer fiscal. Là on aurait sans doute de désagréables surprises qui traduiraient quoi ? Qui traduiraient le fait que nos budgets reposent désormais dans les communes sur une minorité de personnes qui paient et qui n'en peuvent plus et ce qui fait courir un grave risque au pacte civique et au consentement à l'impôt plus largement pour notre pays. Les dépenses de personnel : bon écoutez vous pouvez vous féliciter des maigrelettes dépenses de personnel. Moi je vois plutôt une stabilisation des dépenses de personnel autour de 5 500 000. Le poids des charges de personnel est toujours supérieur à 60 %. Alors je veux bien vous croire quand vous annoncez 51,8 % en 2025, mais comme je n'ai pas les dépenses réelles de fonctionnement, je ne peux me fier qu'à votre parole. Donc les charges de personnel sont restées stables entre 2018 et 2024. Enfin, je pense que vous n'avez pas pris conscience pendant votre

mandat, il va finir sans doute en 2026 on ne sait jamais, le nombre total d'emplois d'agents a augmenté M. le Maire de 2020 à 2024. Je vous rappelle que la chambre régionale des comptes en 2017 avait mis l'accent sur ce problème majeur ; c'est le problème des charges de personnel pour le budget de la commune de Coulounieix et malheureusement, il n'a pas été tenu compte, ni par la précédente municipalité ni par la vôtre de cet enjeu majeur. L'investissement : pour moi l'investissement doit dépendre avant tout du rétablissement de vrais équilibres et de la baisse drastique des impôts locaux. Alors vous êtes resté volontairement prisonnier de l'ANRU pendant toutes ces années et encore l'année qui arrive, et les dépenses que ce projet impliquait ont été prises en charge en partie par notre commune. Ça a donc pesé dans les charges de la commune et enfin, dernière surprise dans les perspectives d'investissement, le nouveau gymnase. Mais que s'est-il donc passé M. le Maire ? On nous dit l'année dernière que le nouveau gymnase coûtera 4 000 000 €, et on lit dans le tableau 7 000 000 €. + 73 %. Alors je ne sais pas, il y a peut-être des portes en argent massif, je ne sais pas, il faudra m'expliquer cette augmentation de 73 % des prévisions. Ce qui laisse mal à désirer pour les investissements. Donc pour conclure M. le Maire, l'impression générale est une stagnation, vous n'avez pas été assez audacieux, vous n'avez pas pris les décisions qui s'imposaient. A la place d'un big bang fiscal on n'a rien eu pendant les 4 premières années de votre mandat. Merci.

M. Jean-Marc MATHIAS : Alors il y a beaucoup d'éléments. Il y a quand même un élément qui revient de part et d'autre, c'est effectivement l'inflation, et ça, certains jouent un peu avec, M. BELLOTEAU un coup accepte l'inflation, un coup... De votre côté, vous l'oubliez. En gros, on a quand même une inflation de 2020 à maintenant de 12 %. C'est une sacrée usure, c'est une sacrée usure de la monnaie. Donc cette inflation par exemple sur ma retraite elle est compensée, elle est compensée sur le SMIC, tout le monde n'est pas compensé on est bien d'accord. Mais on ne peut pas ne pas en tenir compte et dans tous les domaines ; on ne peut pas d'un coup dire qu'elle existe, d'un coup qu'elle n'existe pas. Quand on a une dette qui tourne autour des 8 000 000 €, 5 ans plus tard si elle est toujours à 8 000 000 €, elle a baissé de 12 %. Il faut être clair, c'est l'inflation, c'est l'usure de la monnaie. Ça, c'est le premier point. Et je rappelle quand même aussi le deuxième point, c'est sur la baisse de la fiscalité. Il y a eu une délibération du précédent mandat mais les orientations budgétaires, le budget 2020 a été présenté ici. C'est notre majorité qui l'a présenté et qui l'a voté. Donc on a assumé et assuré cette baisse. La preuve que nous avons assuré toutes les baisses de fiscalité, celles qui ont été votées avant, celles que nous avons votées, celles que nous prévoyons sur cette année 2025, c'est que nous avons quand même une épargne nette de 2 000 000 €. Alors non seulement on a baissé, mais on a une épargne nette qui a augmenté et qui d'autres années s'est stabilisée. Donc cette épargne nette si nous ne l'avions pas baissée elle serait de 560 000 € de plus. Nous avons rendu 560 000 € aux Colomniérois, toutes les communes ne l'ont pas fait il ne faut pas se cacher, c'est un effort. Et cet effort, il a été fait sur des dépenses de fonctionnement qui ont été maîtrisées, vous ne pouvez pas dire que nos dépenses de fonctionnement ne sont pas maîtrisées. Ceci étant, on souhaite un service public de qualité donc on ne va pas non plus détruire l'ensemble des emplois M. BOISSEL, ce n'est pas possible, mais d'une manière raisonnable nous avons sur cette commune normalisé beaucoup de choses. Je le dis très clairement ; quand j'ai pris à un moment donné la moyenne par habitant de nos dépenses de fonctionnement on est à 20 € de la moyenne nationale aujourd'hui. J'espère vous l'avez bien en tête, 20 €. Je ne sais pas si vous voyez les chiffres que l'on vient d'annoncer : 2 000 000 d'épargne nette, plus de 2 000 000 à 20 € de la moyenne nationale en matière de dépenses de fonctionnement. Moi je suis satisfait de cela, je ne vais pas aller plus loin. Je vais parler aussi quand même de l'endettement. L'endettement est stable, mais bien entendu avec l'inflation, c'est tout à fait normal. On s'endette et c'est une réponse que je fais à Mme BORDES, on s'endette aussi pour tous les éléments structurants. Quand on fait

l'ANRU, bien entendu qu'il y a des emprunts, on les a présentés à chaque rapport de chaque exercice et c'est normal puisqu'on ne construit pas que ce soit la maison de quartier etc. Simplement avec ce qu'on économise sur une année, on est bien amenés à emprunter comme un particulier qui achète une maison et qui la rentabilise sur 30 ans, on est bien amenés à faire des emprunts. D'ailleurs nos emprunts ne sont jamais d'une trentaine d'années, ils tournent entre 15 et 20 ans, et nous avons complètement stabilisé l'endettement. Je dirais même, nous l'avons même baissé. Voilà.

M. le Maire : Merci M. MATHIAS. Alors M. MATHIAS a presque tout dit, mais simplement je voudrais rajouter que bon M. BELLOTEAU, vous faites votre travail, c'est tout à fait logique, parfois c'est un peu caricatural et un peu fort, mais comme tout ce qui est fort c'est insignifiant. Alors quand vous me parlez de la taxe foncière et que nous disons que nous l'avons baissé de 4,5 ; on disait toujours 1,5 + 3 par décence mais je me suis plongé dans les dossiers de début de mandat. J'ai écrit à M. ROUSSARIE alors maire, en lui disant de ne pas baisser la taxe foncière avant parce qu'on ne savait pas qui allait être élu et faire déjà baisser la taxe foncière et faire un budget avant d'être élu, je trouve que ce n'est pas bien pour l'équipe d'après. En l'occurrence, je ne regrette pas les 1,5 mais qu'on ne me dise pas que ce n'est pas nous qui l'avons fait. C'est nous. Moi j'avais bien prévenu M. ROUSSARIE qui laisse à l'équipe vainqueur ; si vous aviez gagné, vous l'appliquiez, nous on a gagné, on l'a appliqué. Mais j'avais écrit qu'il laisse le choix à l'équipe qui allait gagner de le faire ou pas. Bon vous l'avez voté et quand vous me parlez de populisme, moi je trouve que c'est d'un populisme complètement navrant. Voter juste un mois avant les élections une baisse de 1,5 pour essayer que les gens de Coulounieix-Chamiers saturés d'impôts, en se disant je vais récupérer pour gagner les élections, je trouve que ça c'est du populisme. Donc oui, c'est nous qui avons assuré la baisse de 4,5 puisque la première année on avait plus de 150 000 € de moins et pas de problème, on était dans cette voie-là. Mais quand même il faut rétablir la vérité ; quand vous pinaillez sur le taux de désendettement et la capacité de désendettement, on va rester sur la capacité de désendettement. Alors c'est vrai quand vous êtes arrivés, elle était à 5, aujourd'hui elle est à 2,9, c'est divisé par 2. Non mais M. BELLOTEAU, vous avez un problème avec les chiffres, M. BOISSEL aussi. Donc les chiffres sont bons et vous essayez de les caricaturer. Moi je ne caricature pas. L'an dernier on était à 4,9, on est à 2,9 ce qui fait qu'on a désendetté la commune. Alors évidemment, on ne pouvait pas faire 5 000 000 de désendettement, on n'est pas là pour désendetter, on est là aussi pour assurer l'investissement et transformer la commune pour qu'elle soit attractive, parce que M. BOISSEL faire des investissements dans une commune c'est pour la rendre attractive. C'est pour que des gens viennent, c'est pour que les gens qui habitent cette commune aient des loisirs, aient de la culture, aient du sport, aient des routes bien. Si la commune était pourrie, plus personne ne viendrait dans cette commune, il n'y aurait plus d'attractivité économique, il n'y aurait plus d'attractivité immobilière. Or, qu'est ce qui s'est passé en 5 ans ? Attractivité immobilière et je vous répondrai après sur la politique de logement de la commune, on est passés de 7 500 à 8 300 habitants. CréaVallée Nord est plein...mais enfin je suis Vice-Président du Grand Périgueux et donc on essaie d'influencer ; vous savez que l'on m'a traité de pleureuse...donc quand vous parlez M. BOISSEL d'avoir des subventions, mais le régime il marche comme ça, quand il y a un investissement et bien qu'est-ce qu'on fait ? On va voir au Département, on va voir à l'État, on va voir à la Région pour avoir des subventions pour pouvoir faire des investissements et emprunter. Emprunter, investir ce n'est pas de l'argent fichu en l'air, au contraire. Si on faisait juste avec notre épargne nette, on ne ferait rien dans cette commune. Emprunter, c'est assurer l'avenir. C'est la même chose dans le privé. On voit que vous n'avez jamais travaillé dans le privé. Moi quand j'étais chef d'entreprise, et bien j'empruntais pour développer mon entreprise et pour pouvoir avancer. Voilà, donc quand vous me dites que je n'ai pas fait

100 % du programme, Starlux ; je suis d'accord avec vous, Starlux, on n'a pas réussi à avoir un accord avec le pharmacien qui s'en occupait. Au début c'était gratuit et après il nous demandait des sommes phénoménales. Je ne voulais pas entraîner la commune à faire un musée avec en plus les frais de fonctionnement ; c'était colossal. Par contre on verra, il y aura des possibilités peut être un jour mais on n'en est pas là. Quand vous me dites que l'on n'a pas fait un choc fiscal, excusez-moi, $4,5 + 1 = 5,5$. Quelle commune en Dordogne a fait ça ? Il n'y en a qu'une, c'est Bergerac qui a 5,7. Les autres, il y en a quelques-unes qui ont baissé d'environ 1 et les autres, soit elles sont restées stables, soit elles ont augmenté. Parce que dans ce contexte international et je n'ai pas parlé du contexte international évidemment si on prend une bombe par les Russes et par les Américains maintenant qu'ils sont copains, tout ce qu'on voit aujourd'hui n'existera plus. S'il y a une guerre on ne sera plus là, on sera peut-être dans quelques tranchées, moi derrière, peut-être dans le sanitaire, mais on travaille sur des hypothèses. Mais on travaille avec ça, donc on espère que ça va continuer. S'il y avait une économie différente, on s'adaptera évidemment avec en plus notre effort de gestion. Alors oui, quand vous parlez de désendettement, ça a été fait. Le choc fiscal ça a été fait parce que dites-moi des communes en France où il y a eu une telle baisse des impôts ? Je n'en connais pas. Quand vous avez dénaturé mes propos de police communautaire, j'avais dit que...

Inaudible

M. le Maire : Non non vous avez mal lu mon programme. Je disais que j'allais intervenir auprès du Grand Périgueux pour faire une police communautaire parce que ça serait nettement mieux qu'il y ait 50 policiers sur le Grand Périgueux, enfin sur la première couronne disons, pour assurer 24 h sur 24 une présence et ainsi de suite. Je n'ai pas réussi au Grand Périgueux à le faire adopter. Comme les Colomnieois ont un sentiment d'insécurité dans cette ville je les ai écoutés et on a fait une police municipale. J'ai relu votre programme, ça y était de faire une police municipale. Alors ne me critiquez pas d'avoir fait une police municipale avec nos modestes moyens de 2 policiers. Alors un maire à temps plein ; non mais attendez je suis Conseiller départemental et je suis Vice-Président du Grand Périgueux. Vous savez que si vous aviez été élu maire à ma place, vous auriez été Vice-Président du Grand Périgueux...

Inaudible

M. le Maire : Enfin parce qu'il n'y va jamais plus. Il a été Conseiller départemental. Excusez-moi mais j'ai commencé au Grand Périgueux avec Francis COLBAC à côté de moi. Bon maintenant il se trouve que pour des raisons peut être personnelles, il n'y est plus mais enfin Francis COLBAC, moi j'ai été il y a 40 ans à son mai, j'avais 18 ans, ça fait 50 ans qu'il est maire, Conseiller départemental et Vice-Président. Alors, lorsque l'on est...

Inaudible

M. le Maire : Il a été Conseiller départemental à un moment donné, là il n'y est plus.

Inaudible

M. le Maire : Oui, il est maire à temps plein, mais il ne l'a pas toujours été. Il est Président du SMD3, oui il n'y est plus mais enfin bon. Quand je suis au Département, quand je suis au Grand Périgueux où vous siégez M. BELLOTEAU, et bien c'est pour défendre aussi les intérêts de Coulounieix-Chamiers. Ce que je fais ailleurs c'est aussi dans mon rôle de maire. En ce qui concerne l'ANRU ; M. le Président du Conseil départemental comparait

les 63 000 000 € d'investissements sur le pont de Beynac, puisque c'est passé de 30 000 000 à 63 000 000, aux 52 000 000 € investis par l'ANRU dans la commune de Coulounieix-Chamiers. Cette comparaison était odieuse parce que comment comparer un pont à un investissement sur des HLM qui datait des années 50 où des gens vivaient dans des conditions très difficiles, voire inacceptables ? Et donc le Département, je vous le rappelle, n'a donné qu'à peu près 10 % de la somme, soit 5 000 000 €. C'est vrai qu'il est le maître d'œuvre, il nous fait l'avance et on le rembourse avec un plan d'investissement J'ai trouvé cette comparaison odieuse. Alors c'est vrai que la signature de l'ANRU, ce n'est pas vous, c'est le précédent M. ROUSSARIE et Mme BORDES qui l'ont signé, mais il n'y avait que la signature. On a travaillé puisque vous l'avez signé pour aller dans ce sens parce que je trouvais que c'était bien et qu'il fallait récupérer 52 000 000 €. La commune c'est 5 000 000 €, on récupérait 47 000 000 € d'investissement sur la commune pour transformer un quartier. Alors quand vous dites aussi que l'on ne réalise pas, et bien si, 80 % d'investissement on a réalisé cette année. L'épareuse est arrivée en janvier, 220 000 €, et on a fait d'autres travaux en début d'année. Donc 80 % de réalisations et en début d'année, on est presque à 90 %, c'est un taux de réalisation tout à fait correct. Quand vous me dites que le choc fiscal, la taxe foncière n'a pas augmenté, que les gens n'ont pas ressenti. Mais attendez, il y a eu l'inflation, vous suivez l'actualité nationale, le covid, le phénomène de guerre internationale qui ont pesé, les taxes foncières ont augmenté la base de 7 % 1,7 etc. Mais en même temps, ce que vous oubliez de dire, c'est que les charges ont augmenté aussi. Donc c'était tout à fait logique. Tout ça pour répondre, Mme BORDES c'est répondu, quant à M. BOISSEL alors je n'ai pas bien compris parce que dans les chiffres, je crois que parfois il se perd lui aussi. Il n'a pas dû faire d'études de comptable parce que vous dites que le Haut-Chamiers paie pour le Bas-Chamiers. D'abord, je vous annonce qu'on est une commune, il y a une certaine forme de solidarité. C'est complètement faux, le Bas-Chamiers, il paie 640 000 € de taxe foncière Périgord Habitat + 140 000 € de récupération de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers politique de la ville. Récupération de la taxe foncière sur le propriétaire bâti dans le quartier prioritaire de la ville, soit 780 000 € donc il est complètement faux de dire que les gens du Bas-Chamiers ne paient pas de taxe foncière. Parce que les immeubles ont plus de 25 ans donc ils payent de la taxe foncière. C'est quand même quelque chose de fausse information. Vous me dites que le nombre de salariés n'a pas baissé ; en 2019 130 salariés. Il faut comparer ce qui est comparable. Titulaires, puisqu'à l'époque les vacataires n'étaient pas intégrés dans les tableaux des effectifs. Donc je compare 2019 130 salariés, 2020 127 salariés, aujourd'hui on est à 104. Alors quand vous me dites qu'on ne fait pas d'effort sur la masse salariale qui a baissé non seulement en nombre mais en plus en euros, alors citez-moi sincèrement une autre collectivité où la masse salariale a baissé dans les 2. Il y a des efforts de faits pour baisser la masse salariale, mais compte tenu des augmentations du SMIC, du point d'indice, de la retraite, etc, même si vous baissez votre masse, salariale en nombre, le fait de l'augmentation, en argent, vous le perdez. Donc on a fait de gros efforts justement sans diminuer la gestion du service public. Vous l'avez rappelé M. BOISSEL, et je suis entièrement d'accord avec vous, quand vous encore vous avez absolument le droit de me dire que je n'ai pas assez baissé, bien que vous ayez été sur ma liste au début et que vous aviez accepté le fait qu'on baisserait la taxe foncière. Mais quand j'entends des leçons de la municipalité précédente où sous la municipalité précédente, la taxe foncière a été augmentée de 3,5 points, que nous nous la baissions de 5,5, les bras m'en tombent parce que donner des leçons de gestion... Après 2014, vous avez fait des efforts, c'est vrai, mais bon, vous avez augmenté la taxe foncière ; c'est pour ça que quand nous avons pris, la commune de Coulounieix-Chamiers avait une taxe foncière énorme et il faut le dire. Donc moi je rappellerai qu'on a baissé la taxe foncière, on a augmenté l'investissement, on a diminué l'endettement, on a avec tout ça, une épargne nette de 2 140 000 € tout en baissant la masse salariale et en maîtrise des frais

de fonctionnement. Et j'ajouterais que les dotations ont baissé. Pourquoi elles ont baissé ? Parce que le nombre d'habitants de Coulounieix-Chamiers a baissé. Étant donné que le nombre d'habitants a baissé et bien la dotation baisse et en plus, compte tenu qu'il y a 1 000 personnes, à cause de la démolition des immeubles, qui sont parties avec un potentiel fiscal très faible puisqu'on est aux alentours de 6 800 € par an, essayez de vivre M. BOISSEL avec 6 800 € par an, vous verrez ce n'est pas facile. Notre potentiel fiscal a augmenté par effet. Et maintenant on est une commune qui a un potentiel fiscal correct, ce qui fait que les dotations baissent. Et les priorités pour l'an prochain, vous les avez vues : fiscalité qui baisse, entretien du patrimoine, voirie, éducation, écologie avec Louis Pergaud, police municipale, investissement dans la santé, maintien de la maîtrise des dépenses fonctionnement, et pour vous Mme BORDES, ANRU.

M. le Maire : Mme BORDES vous avez la parole et ensuite M. GORY.

Mme Mireille BORDES : Je maintiens M. le Maire, que la Convention signée avec le Département vous permet de mettre dans votre montant d'investissement une somme pour laquelle vous n'avez pas eu besoin d'emprunter. Maintenant il y a une chose que je voudrais vous dire M. le Maire, je viens de vous écouter attentivement, mais je me rends compte que je vieillis parce qu'en 2 minutes vous avez dit tout et son contraire ne serait-ce que sur la baisse des habitants et l'augmentation des habitants. Excusez-moi M. le Maire, mais vraiment j'ai beaucoup de mal à tout comprendre.

M. le Maire : Je vais vous répondre. M. GORY et M. CAPOT.

M. Philippe GORY : Alors, M. le Maire, vous avez l'art de provoquer la caricature en disant que certains ne connaissent pas les mathématiques que d'autres avaient la mémoire courte. Je pense qu'à un moment donné, il faut raison garder. Quand on fait des comparaisons, soit on compare les recettes avec l'inflation, mais on compare aussi les dépenses avec l'inflation. Dans ce cas-là, les subventions aux associations, excusez-moi, mais elles ont baissé de plus de 12 %. Et je vais même dire qu'en 2019-2020, l'ancienne équipe a fait de l'électoratisme puisque la subvention était à plus de 300 000 € et qu'elle est maintenant à 240 000 €. Vous imaginez la baisse des subventions ? Or le socle de toutes les communes de France, ce sont les associations, c'est le bénévolat. Donc honte à vous d'avoir fait baisser volontairement les subventions d'au moins 12 % puisque c'est le chiffre que vous nous avez annoncé. Donc quand on parle dans un cas de + 12 % à cause de l'inflation, dans les subventions c'est aussi la même chose. Lorsqu'il y aura le débat sur les subventions dans un mois, que vous ne nous refassiez pas la même ritournelle. Concernant maintenant les 12 % vous avez indiqué que les recettes d'un impôt avaient baissé puisque ce qui coûte à chaque citoyen, c'est ce qu'il paie en impôts, ce qui rentre dans les impôts et taxes. En 2019 on a raison, on a dit qu'il y avait 7 416 000 € de produit fiscal. En 2025 il y a 8 315 000 € ; mathématiquement en euros il y a bien une progression. J'applique votre calcul si vous pouvez m'écouter, si on applique votre calcul de 12 %, bêtement, mathématiquement on obtient 8 061 750 €. Excusez-moi, il y a bien un peu moins de 300 000 € de gagnés en impôts pour la commune, ce sont bien 300 000 € qui n'ont pas été redistribués à chaque Colomnierois. Ne dites donc pas qu'avec l'inflation vous avez rendu de l'argent aux Colomnierois. Mathématiquement toujours, je vous ai pris une base de 100, du moins Vincent BELLOTEAU vous a pris une base de 100 pour montrer que l'impôt augmentait régulièrement, et ça ce n'est pas vous, du moins si c'est le gouvernement qui applique ces règles là au niveau national. Donc c'est vous d'une certaine façon. Mais cette augmentation, elle est régulière, elle est dans la poche. Comment vous pouvez écrire aujourd'hui que vous trouvez 100 € de moins par foyer fiscal puisque mathématiquement les 1,7 d'augmentation des bases pour une base de 1000 ne

donnera pas une baisse même avec un point de.... Là excusez-moi, on vous prend le doigt dans la confiture, cette augmentation de 1,7 % des valeurs locatives dues à l'État, vous ne l'avez pas compensée. Et pour être honnête, pour une base de 1000, ça fait 2 € en effet d'augmentation pour le contribuable. Donc je ne sais pas, et vous allez me l'expliquer, comment vous pouvez trouver 100 € par foyer fiscal. Concernant la caricature, vous avez utilisé le même mot qu'a utilisé M. le Maire de Marsac, votre meilleur ami ; je regrette profondément qu'il ait utilisé ce mot-là et plusieurs fois lors des vœux. Je vous rappelle juste que par respect, nous ne l'avons pas utilisé et je vous l'avais promis et donc je regrette beaucoup que vous l'utilisiez pour vous victimiser puisque ça n'a pas été notre cas. Par contre, inversement, je trouve que par le passé, au niveau sémantique, cette fameuse baisse de 1,5 % de l'équipe de Jean-Pierre ROUSSARIE lorsque je vous rappelle, les élections auraient dû se trouver avant le mois de mars 2020, il y a eu le COVID, l'élection a eu lieu de juin 2020, mais il fallait aussi tenir un budget. Le choix a été fait par l'équipe vous avez écrit, moi je n'ai pas le courrier, de ne pas le faire, mais je crois bien que l'un comme l'autre, puisqu'on était sur 2 listes différentes, on voulait une baisse de la taxe foncière, c'était bien la seule chose que l'on avait en commun. On avait du passif nous, mais je vous parle de la gauche évidemment par rapport à la droite libérale et compagnie, je pense qu'on avait le même objectif. Donc le 1,5, que vous le fassiez vous ou nous, c'était exactement la même chose. Soyons responsables et ne disons pas non plus toutes les sottises du monde. Du coup, nous inversement chaque année ; quand ça a augmenté très fortement, que les recettes rentraient plus, Agissons ensemble vous a proposé de baisser d'un point chaque année. Vous l'avez toujours refusé alors qu'aujourd'hui ça aurait été absorbable. Demain en effet, baisser les impôts, ça sera difficilement absorbable. Après, en terme de sémantique, je trouve particulièrement impropre d'essayer de comparer les communes et de dire qu'il n'y a que nous qui baissions, qu'il n'y a que nous qui avons une qui baisse dans toute la France. Excusez-nous, la commune de Coulounieix-Chamiers restera dans les premières en terme de taxe foncière. Voilà, c'est juste un constat et dans toute la France, il y a des communes comme nous qui baissent ou qui ne baissent pas, etc. Chacun y voit ses intérêts et suivant sa politique. Politique que l'on peut entendre, on va être honnêtes, la présentation de budget, ce sont des couleurs différentes, ce sont des diagrammes, les sommes sont quasiment identiques, on ne va pas se cacher. Par contre, ce qui est derrière l'enjeu économique, là par contre ce sont des vraies politiques et je regrette profondément que l'on n'ait pas eu de temps pour parler de la politique nationale qui va nous tomber sur le coin du nez dans les prochains jours. Je regrette que les 15-20 premières pages qui parlent du budget que nous nous avons décrit d'insincère, non pas par votre faute mais par les choix politiques nationaux, n'aient pas eu lieu en débat. Cela aurait permis pour tous les Colomniérois de savoir exactement la différence entre une droite ultralibérale et une gauche comme nous.

M. le Maire : Merci M. GORY. Tout le monde a parlé. Juste Mme BORDES, si vous m'écoutez je n'ai pas dit le contraire, la baisse de la DGF, est basée sur la population de Coulounieix-Chamiers 3 ou 4 ans avant. Donc on était à 7 500 on va augmenter. Là quand je dis 8 300, c'est parce que l'an dernier on a fait un recensement qui est à 8 300. Par contre il sera pris en considération dans 2 ou 3 ans par l'Insee. Voilà, je ne dis pas les choses et leur contraire, c'est juste que l'Insee remonte à 4 ans en arrière. Non, je ne veux pas polémiquer M. GORY, quand vous me disiez qu'il faut baisser d'1 % par an, on a fait 5,5 en 6 ans, c'est 1 % par an. Voilà donc on va arrêter là. Rapidement, M. BOISSEL.

M. Patrick BOISSEL : Oui alors juste 2 remarques, enfin plutôt 3. Donc je vous rassure tout de suite, c'est très bien calculé ; j'ai passé un peu de temps donc je suis sûr de mes chiffres. Ça c'est un premier point. Deuxièmement, je n'ai jamais mentionné Chamiers dans ma présentation, je ne sais pas d'où vous sortez ça, c'est vous qui vous trompez peut-être ou

vous faites de la désinformation. Et puis surtout M. le Maire j'ai posé une question sur le nouveau gymnase de passer de 4 000 000 à 7 000 000 €, je n'ai pas reçu de réponse. Merci beaucoup.

Mme Arlette ESCLAFFER : Moi je voudrais répondre à Philippe GORY, et je pense aussi à M. BELLOTEAU. En ce qui concerne les subventions, je pense que ça ne s'analyse pas de la façon dont vous le faites, c'est à dire en prenant un chiffre en bas d'une page. Parce que d'une année sur l'autre les mises à disposition ne sont pas les mêmes, les subventions exceptionnelles ne sont pas les mêmes. Donc je pense que c'est un petit peu facile de juste comparer des chiffres en bas de ligne. Voilà donc lorsque nous en serons au budget on pourra en discuter, mais par contre je regrette qu'en ce qui concerne la Commission qui a débattu de ça et ça aurait été intéressant d'entendre tout le monde, c'est qu'il n'y avait personne de l'opposition, ni sur l'extrême droite, ni sur votre liste. Voilà et je trouve ça dommage.

M. Philippe GORY : Je rappelle que l'on n'a pas de place sur cette Commission

Mme Arlette ESCLAFFER : Je suis désolée, vous avez un représentant dans chaque Commission

M. Philippe GORY : Sur celle-là non

Mme Arlette ESCLAFFER : Bien sûr que si, chaque liste est représentée dans la Commission et malheureusement vous jouez toujours la chaise vide.

M. Patrick BOISSEL : Madame il n'y a pas d'extrême droite ici, c'est la droite nationale.

M. le Maire : M. CAPOT rapidement parce que je pense que nous avons assez débattu.

M. Patrick CAPOT : Non mais le débat, il est sain. Et puis moi, j'apprécie, y compris dans le désaccord, les réponses techniques argumentées de Jean-Marc MATHIAS en matière d'élaboration budgétaire. C'est sain de débattre et y compris les désaccords. Là où j'attire votre attention et l'attention de mes collègues, c'est sur les propos de la droite nationaliste. Il y a 2 conceptions aujourd'hui sur la question et le rôle de la commune. Le rôle de l'État, quand on demande des subventions à l'État, ce n'est pas une aumône que l'on demande, cela s'appelle les dotations de solidarité. Ce n'est pas une aumône. Imaginez-vous aujourd'hui dans quel état serait la France sans les services publics et sans un rôle plus régulateur de l'État ? Moi je me demande bien dans quel état serait la France ; on a idée de quelques pays aujourd'hui y compris des gouvernements nationalistes comment ils envisageaient les choses. Moi je me refuse en tout cas et je dénonce ce thème d'aumône. Parce que ça suppose d'y associer les habitants et les habitants de Coulounieix-Chamiers ne réclament pas d'aumône. Autre chose, la question et c'est une manie chez vous, sus aux fonctionnaires ; dans cette commune, au-delà des compétences obligatoires, il a été créé des services et des services ont été créés au-delà de nos compétences obligatoires justement pour développer des services à la population. Et oui il y avait peut-être plus de fonctionnaires sur les communes de même strate. Mais qu'est ce que ça veut dire de comparer des communes de même strate ? On peut comparer aujourd'hui des communes de 8 000 habitants après ce qui s'est passé par exemple dans les Alpes de Haute Provence ? Après une catastrophe naturelle ? On peut comparer une commune de 8 000 habitants aujourd'hui telle que la nôtre et une commune plus industrialisée ? C'est incomparable et ça vaut également pour vous. Donc les communes de même strate, ça ne veut rien dire. En fonction des éléments climatiques, en fonction

des revenus par habitant, mais en fonction aussi du contexte économique qui rayonne autour de ces communes. Et les communautés d'agglomération ou les communautés de communes le rôle qu'elles y apportent. Voilà moi je tenais à dire ça parce que c'est vraiment regarder par le petit bout de la lorgnette que de s'en remettre à cette comparaison-là.

M. le Maire : Merci M. CAPOT. Bon je pense que l'on peut conclure que le débat a eu lieu ? Le débat a été serein, tous les groupes politiques ont pu s'exprimer dans un respect mutuel. Voilà, vous êtes d'accord de prendre acte ? D'accord donc on prend acte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires en vue du vote du budget primitif 2025.

2025/05

**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
ET RENOUVELLEMENT URBAIN AMÉLIA 2 :
ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

RAPPORTEUR : Monsieur Rodolphe FERRAZZI

VU la délibération du Conseil communautaire n° DD115-2018 du 5 juillet 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général en matière d'habitat,

VU la convention OPAH-RU 2019-20203 entre l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil départemental de la Dordogne et la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux,

VU la délibération de la Conseil municipal du 26 juin 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme Amélia 2 en matière d'habitat et fixant les taux de subvention de la Commune,

Considérant que l'objectif de ce programme est d'améliorer l'état des logements anciens très dégradés, nécessitant notamment, des travaux thermiques ou de mise en conformité des assainissements non collectifs, mais aussi de soutenir l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap. Il permet enfin d'agir sur la rénovation de façades et de remettre sur le marché des logements vacants.

Considérant que cette procédure permet aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions, de bénéficier d'aides majorées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'autres partenaires financiers (Grand Périgueux, Région, Caisses de retraite, etc.), dès lors que les communes interviennent.

Considérant que, pour sa part, la Commune accompagne activement ce dispositif pour répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire mais également à la stratégie communale d'amélioration des logements anciens et du cadre de vie.

Vu que, dans ce cadre, elle abonde les subventions de l'ANAH tant en faveur des propriétaires bailleurs faisant le libre choix de conventionner leur logement que des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, conformément aux critères de l'ANAH, (éligibilité, plafonds de travaux, etc.)

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'ATTRIBUER LES AIDES SUIVANTES (le montant indiqué pouvant varier de quelques euros en fonction du montant réel des travaux) :

- 1 000 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 1000 € HT (précarité énergétique) à Mme B. pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé 9, rue Paul Langevin,
- 1 000 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 1000 € HT (précarité énergétique) à Mme L. pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé 9, rue Edmond Rostand,
- 1 000 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 1000 € HT (précarité énergétique) à M. et Mme L. pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé 15, rue Joliot Curie,
- 62,50 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 1000 € HT (adaptation) à M. et Mme pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé 14, rue du Docteur Séguy,
- 1 000 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 1000 € HT (précarité énergétique) à M. DANIEL pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé 198, chemin de Mériller,
- 591,95 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 1000 € HT (adaptation) à Mme M. pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé 10, rue Richelieu,
- 1 000 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 1000 € HT (précarité énergétique) à M. P. pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé 22, impasse des Charmilles,
- 1 000 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 1000 € HT (façades) à M. et Mme R. pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé 58, avenue du Général de Gaulle,
- 1 000 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 1000 € HT (précarité énergétique) à M. R. et Mme N. pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé 74, avenue Jean Jaurès,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions financières d'engagement des subventions ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération et à sa mise en œuvre.

Proposition adoptée par 28 voix pour.

DEBAT

M. Rodolphe FERRAZZI : Bonsoir, donc j'ai synthétisé ; dans le cadre de la précarité énergétique il y a eu 6 subventions de 1 000 € : 9 rue Paul Langevin, 9 rue Edmond Rostand, 15 rue Joliot Curie, 198 chemin de Mériller, 22 impasse des Charmilles, 74 avenue Jean Jaurès. Une subvention pour une rénovation de façade de 1 000 € située 58 avenue du Général De Gaulle et enfin 2 adaptations de logement : une de 62,50 € située 14 rue du docteur Séguy et 591,95 €, situé 10 rue Richelieu. Juste une petite observation, on a épuisé le stock que l'on avait en 2024. Donc actuellement on attend que le Grand Périgueux instruisse d'autres demandes. Rappel aussi, en 2024 on a engagé 18 000 € sur une enveloppe de 20 000 €, donc ça veut dire que l'enveloppe était bien dimensionnée. Et comme c'est apparu dans le débat des orientations budgétaires, vous avez pu apercevoir que l'enveloppe est passée à 25 000 € parce que le plafonnement va augmenter. Enfin sur les derniers dossiers étudiés, il y a quand même 2 propriétaires bailleurs, donc c'est intéressant quand on fait de la rénovation énergétique et on espère

qu'ils mettront ces logements à la location ou à la vente. Cela permettra à ces propriétaires d'éviter de payer la taxe sur les logements vacants, merci.

M. le Maire : M. CAPOT vous avez la parole.

M. Patrick CAPOT : Nous voterons la délibération ; simplement la délibération n'a pas été présentée en Commission habituelle, elle l'a été en Commission travaux et urbanisme. Ce qui a interpellé les membres de la Commission, c'est une dépense subventionnable de 62,50 €. Voilà j'espère que ce n'est pas la variable d'ajustement pour atteindre le plafond.

M. Rodolphe FERRAZZI : En fait, par rapport au montant des travaux, la commune s'engage à financer le même pourcentage que le Grand Périgueux, soit 5 %, c'est tout.

M. le Maire : D'autres questions ? Non.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

UNANIMITE : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2026/06

DENOMINATION DE LA BIBLIOTHEQUE FRANÇOIS RABELAIS

RAPPORTEUR : Madame Arlette ESCLAFFER

La bibliothèque municipale François Rabelais est un espace en constante évolution, qui s'est enrichi de multiples supports et activités allant bien au-delà du livre.

Aujourd'hui, ce lieu propose non seulement des ouvrages imprimés (24 711 livres) et des périodiques (1 838 volumes pour 24 titres), mais également des livres audio (100 avec la BDDP), des jeux (441), des CD (1 781), des kamishibaïs (42), des DVD (256 avec la BDDP), ainsi que de nombreuses animations : apéros littéraires, goûters littéraires, découverte du slam et des mangas, soirées jeux en famille, escape rooms, etc.

Cette diversité témoigne d'une volonté d'adaptation aux besoins et aux attentes des Colomniérois, en offrant un accès à la culture sous différentes formes.

C'est pourquoi, il est proposé de modifier l'appellation de la "bibliothèque François Rabelais" en "médiathèque François Rabelais".

Ce changement permettra de mieux refléter la diversité des supports disponibles et l'esprit d'ouverture de cet espace, qui se veut un lieu de rencontres, d'échanges et de découvertes pour tous les publics.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le changement d'appellation de la bibliothèque municipale François Rabelais en "médiathèque François Rabelais",
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires au bon fonctionnement de la nouvelle "médiathèque François Rabelais".

DEBAT

Mme Arlette ESCLAFFER : Oui, la bibliothèque municipale François Rabelais est un espace en constante évolution qui s'est enrichi de multiples supports et activités bien au-delà du prêt de livres. Ce lieu propose aujourd'hui non seulement des ouvrages imprimés, presque 25 000 livres, des périodiques mais également des livres audio, des jeux, des CD, des kamishibaïs, des DVD etc. Elle mène de nombreuses animations telles que les apéros littéraires, les goûters littéraires, la découverte du slam et des mangas, des soirées jeux en famille, des Escape rooms, etc. Cette diversité témoigne d'une volonté d'adaptation aux besoins et aux attentes des Colomniérois en offrant un accès à la culture sous différentes formes. C'est pourquoi il est proposé de modifier l'appellation de la bibliothèque François Rabelais en *médiathèque François Rabelais*, puisque le terme bibliothèque ne s'applique que pour les livres. Ce changement permettra donc de mieux refléter la diversité des supports disponibles et l'esprit d'ouverture de cet espace qui se veut maintenant un lieu de rencontres, d'échanges et de découvertes pour tous les publics. Je vous demande d'approuver ce changement d'appellation.

M. le Maire : M. BELLOTEAU vous avez la parole.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci M. le Maire. M. le Maire, le groupe Agissons ensemble votera pour cette délibération et donc ce changement de dénomination. Prenez le sur le ton de la plaisanterie, mais avouez que ce changement est un peu une supercherie ; dans votre programme vous annonciez la création d'une médiathèque. Vous aviez le projet, vous l'aviez évoqué à France Bleu. D'ailleurs vous aviez entamé des discussions avec la ville de Marsac pour un projet commun, d'une belle et grande médiathèque.

Mme Arlette ESCLAFFER : Non, pas du tout.

M. Vincent BELLOTEAU : D'accord. Voilà désormais que par un changement de nom, la médiathèque arrive sur notre commune. Nous espérions une plus grande ambition politique, un simple changement de panneau. Il n'empêche que nous voterons cette délibération M. le Maire.

Mme Arlette ESCLAFFER : Oui, je peux répondre, mais ça n'a rien à voir avec une médiathèque. Je pense qu'avec le projet ANRU et les projets que nous avons sur la commune, il aurait été difficile d'y mêler la médiathèque. Donc la médiathèque est toujours en projet mais pour le moment, ce n'est pas le fait de changer le terme de bibliothèque en médiathèque qui fait que c'est la médiathèque qui était éventuellement prévue dans le programme. Voilà.

M. le Maire : Oui, financièrement on ne pouvait pas et puis il y a le projet ANRU et le gymnase.

Mme Mireille BORDES : La médiathèque sur la commune, c'est l'Arlésienne qui a fait couler de l'encre, qui a changé les élections, qui a modifié un certain nombre de choses. C'est vraiment l'Arlésienne. Je vois votre voisine qui sourit parce qu'elle a bien vécu cette période.

M. le Maire : Si par cas on la fait, on l'appellera « la médiathèque l'Arlésienne » ça sera le prochain vote sur dénomination.

**M. le Maire propose de mettre aux voix.
Vote au scrutin public.**

UNANIMITE : MM. Thierry CIPERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2025/07

REGLEMENT INTERIEUR DU COMPLEXE DU STADE PAREAU

RAPPORTEUR : Madame Arlette ESCLAFFER

Le complexe sportif du stade Pareau situé avenue Edouard Michel est propriété de la ville de Coulounieix-Chamiers. Une partie des installations se trouve à l'intérieur de cette enceinte. L'autre partie du complexe, se situe à l'extérieur de l'enceinte, au niveau de la rue Jean Bouin.

Les installations sont mises à disposition des associations via une convention pluriannuelle.

Compte-tenu du nombre d'utilisateurs et des différentes disciplines, il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur afin que l'ensemble des utilisateurs puissent pratiquer leur sport dans de bonnes conditions, en toute sécurité et de manière apaisée. Celui-ci a été travaillé et validé avec les associations.

Ce règlement intérieur précise :

- Article 1 – Description des lieux,
- Article 2 – Horaires d'ouverture et conditions d'accès aux utilisateurs,
- Article 3 – Conditions d'utilisations,
- Article 4 – Sécurité / ordre,
- Article 5 – Relations avec les services municipaux,
- Article 6 – Buvettes et débits de boissons temporaires,
- Article 7 – Modalités d'application et sanctions,
- Article 8 – Date d'effet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent règlement intérieur ci-annexé,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne application de ce règlement intérieur.

DEBAT

Mme Arlette ESCLAFFER : Merci. Le complexe sportif du stade Pareau est situé avenue Édouard Michel et il est la propriété de la ville de Coulounieix-Chamiers. Une partie des installations se trouve à l'intérieur de cette enceinte. L'autre du complexe se situe à l'extérieur de l'enceinte, au niveau de la rue Jean Bouin, avec les tennis couverts. Les installations sont mises à disposition des associations via une convention pluriannuelle. Compte tenu du nombre d'utilisateurs et des différentes disciplines qui y sont dispensées, il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur afin que l'ensemble des utilisateurs puissent pratiquer leur sport dans de bonnes conditions, en toute sécurité et de manière apaisée. Celui-ci a été travaillé et validé avec les associations. Nous avons fait une réunion, nous avons proposé un projet. Les associations ont pris ce projet avec 15 jours pour nous renvoyer des observations dont nous avons tenu compte pour arriver à la version définitive. Ce règlement intérieur précise donc les descriptions des lieux, les horaires et les ouvertures et les conditions d'accès aux utilisateurs, les conditions d'utilisation, la sécurité-l'ordre, c'est important de le spécifier sur ces installations, les relations avec les services municipaux, les buvettes et les débits de boissons temporaires, les modalités d'application et les sanctions si éventuellement il y avait des manquements au règlement intérieur et puis la date d'effet. Voilà, donc je vous propose d'adopter ce règlement intérieur.

M. le Maire : M. GORY vous avez la parole.

M. Philippe GORY : Alors ne vous inquiétez pas, on votera ce règlement intérieur. Par contre, nous nous étonnons de l'absence dans la définition des utilisateurs, des particuliers voire des associations qui utilisent le stade actuellement pour le handicap. Pour nous, Agissons ensemble, le complexe sportif doit être un lieu ouvert pour le sport pour tous. On a l'impression que le règlement intérieur devient restrictif ; il faut un règlement intérieur on est d'accord, mais je pense que des utilisateurs ont été oubliés. Je sais qu'il y a le problème de la clé à 8h du matin, mais cela veut dire que celui qui embauche à 8 h ne peut plus courir autour du stade ou alors il faut qu'il aille aux 4 routes, mais ce n'est pas le même stade, ce n'est pas le même athlétisme etc

Mme Arlette ESCLAFFER : Pardon il ne peut pas courir ?

M. Philippe GORY : S'il ne peut pas pénétrer dans le stade avant 8h

M. Vincent BELLOTEAU : Les horaires d'ouverture du stade

Mme Arlette ESCLAFFER : Ah oui oui

M. Philippe GORY : Donc que c'est été vu avec les associations, je comprends puisque c'est elles qui sont les plus grandes utilisatrices à 95 %, mais il nous reste 5 % qui n'ont pas été pris en compte. Pour moi, j'estime que le sport pour tous doit être actif sur la commune, que l'héritage des Jeux olympiques, il est proche de 0 puisque tout a été balayé par le gouvernement aussi bien BAYROU que par le gouvernement précédent BARNIER et

donc je le regrette très profondément. Et par rapport aux associations de handicap, je rappelle quand même que l'on fête cette année les 20 ans de la loi et qu'elle est absente de tous les débats publics depuis votre arrivée aux affaires sur cette commune. Elle n'était peut-être pas beaucoup plus avant, mais c'est quand même un gros dommage qu'on ne la prenne pas en compte et j'espère qu'elle le sera dans le futur.

Mme Arlette ESCLAFFER : Mais les associations de handicap ou handisports ne sont pas interdites sur

M. Philippe GORY : Elles ne sont pas marquées comme utilisateurs, c'est juste ça.

Mme Arlette ESCLAFFER : Non mais c'est une association comme les autres. Je ne pense pas que ce soit intéressant de les stigmatiser.

M. le Maire : Voilà, on n'a pas stigmatisé toutes les associations puisqu'en plus on a l'association départementale. Stéphanie DUMONCEAU vous voulez parler ?

Mme Stéphanie DUMONCEAU : Je voulais juste préciser que les personnes en situation de handicap sont des utilisateurs comme les autres on n'a pas à les dénommer comme étant handicapés dans un règlement intérieur.

M. Philippe GORY : Je précise ma question ; les utilisateurs définis dans le règlement intérieur ne sont que les associations identifiées et référencées par conventionnement. Je ne stigmatisais personne, je parlais des utilisateurs actuels qui sont les associations pour les handicapés qui existent et qui viennent régulièrement, je crois quasiment tous les jours et les utilisateurs à titre privé, individuel et qui ne sont pas mis du tout dans les utilisateurs. C'était juste cela.

M. le Maire : C'est juste associations et individuel. On n'a pas parlé des individuels. On verra ça. Merci.

Mme Arlette ESCLAFFER : Alors là encore, bon c'est une observation effectivement que l'on peut prendre en compte et on peut modifier le règlement intérieur ; par contre, là encore, je regrette, il n'y avait personne à la Commission quand nous avons travaillé.

M. Philippe GORY : Inaudible

M. le Maire : Non non c'est bon. Votre réflexion était très pertinente M. GORY mais on va voter maintenant.

**M. le Maire propose de mettre aux voix.
Vote au scrutin public.**

UNANIMITE : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2025/08

CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS : AMENAGEMENT DE L'ITINERAIRE ALTERNATIF SUD- OUEST ET CREATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Considérant la volonté de l'agglomération périgourdine de créer un itinéraire alternatif sur le tracé de la route de Marival,

Considérant la volonté d'associer à cette route un aménagement cyclable,

Considérant la volonté des deux communes concernées, Marsac-sur-l'Isle et Coulounieix-Chamiers, de prendre en charge conjointement la création de la nouvelle voie cyclable,

Vu le projet de convention de fonds de concours proposé par le Grand Périgueux, dans laquelle sont énoncés les points suivants :

- la définition sommaire des travaux,
- la maîtrise d'ouvrage sera confiée à l'agglomération périgourdine,
- le coût total des travaux s'élève à 202 000 € HT soit une répartition par commune de 101 000 € HT (121 000 € TTC).

À noter que ce montant pourra être réduit en fonction des subventions obtenues.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'ACCEPTER le projet de convention avec le Grand Périgueux,
- D'INSCRIRE les fonds nécessaires au budget 2026,
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DEBAT

M. Philippe MOREAU : Il s'agit dans le cadre de la rénovation de la route de Marival, de la partie supérieure de la piste cyclable qui va être créée dans la partie forestière sur la commune de Coulounieix-Chamiers. Nous sommes d'accord avec la commune de Marsac pour prendre pour moitié le financement de cette piste cyclable. Autrement dit, vu le projet de convention de fonds de concours proposé par le Grand Périgueux dans lesquels sont énoncés les points suivants : la définition sommaire de travaux, la maîtrise d'ouvrage sera confiée à l'agglomération périgourdine. Le coût total des travaux s'élève à 202 000 € hors taxes, soit une répartition pour moitié par commune de 101 000 € hors taxes et 121 000 € TTC. Donc c'est une participation de la commune de Marsac sur cette partie supérieure de la piste cyclable. La partie inférieure de la piste cyclable sur la commune de Marsac étant intégrée dans le profil de la route et financée dans le profil de la route.

M. Vincent BELLOTEAU : C'est une bonne nouvelle.

M. le Maire : Oui, c'est une bonne nouvelle ; bon je ne vais pas revenir dessus puisque la nouvelle est bonne, on ne va pas rallonger les débats !

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

UNANIMITE : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2024/09

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE
CONSEIL DEPARTEMENTAL (PROGRAMME DE TRAVAUX RUE
VENTA DE BAÑOS ET ABORDS DE LA MAIRIE)**

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Considérant le programme d'aménagement des équipements et des espaces publics réalisés dans le cadre du programme de renouvellement urbain,

Vu que les travaux prévus sont, pour la rue Venta de Baños sous maîtrise d'ouvrage du département, et pour les abords de la mairie sous maîtrise d'ouvrage de la commune,

Considérant par ailleurs que les emprises foncières concernées par les travaux sont imbriquées et que les interventions se feront nécessairement de manière coordonnée durant l'été 2025.

Il est proposé au Conseil municipal, vu les contraintes ci-dessus exposées, de procéder à un groupement de commande pour la passation des marchés de travaux.

La convention ci-annexée prévoit ainsi que le Conseil départemental coordonne le groupement, organisant consultation et passation des marchés. La commune s'engage, de son côté, à transmettre les éléments techniques nécessaires à l'élaboration du CCTP et à assurer le suivi administratif qui lui revient en propre.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** la signature de la convention avec le Conseil départemental,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

DEBAT

M. Philippe MOREAU : Compte tenu que nous refaisons dans le cadre de l'ANRU la rue Venta de Baños, on a jugé qu'il était intelligent et opportun de concourir d'une manière commune pour réaménager l'ensemble des parkings qui entourent la mairie : ceux qui sont en dessous, ceux qui sont devant et ceux qui sont devant l'Église. Donc il s'agit de ce programme et c'est le projet de délibération qui concerne cette convention de groupement de commandes, voilà.

M. le Maire : Des commentaires ? Non.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

UNANIMITE : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

2024/10

DÉCLASSEMENT ET VENTE D'UN VÉHICULE COMMUNAL

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Commune souhaite se dessaisir du véhicule suivant :

Fiat DUCATO immatriculé 3103 VF 24

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la vente de ce véhicule, suivant propositions par voie d'enchères sous plis fermés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition de réformer le véhicule sus-évoqué, de vendre le Fiat DUCATO aux enchères,

- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DEBAT

M. Philippe MOREAU : Alors nous avons un Fiat DUCATO dont on n'est absolument pas sûrs de retrouver les pièces détachées qui a à peu près 350 000 km et dont on n'est absolument pas sûrs qu'il passe au contrôle technique. Il est à vendre au plus offrant si quelqu'un dans la salle veut mettre 1 € sur le Fiat DUCATO qu'il n'hésite pas.

M. le Maire : Non non, 75 € ! Il brade !

M. Philippe MOREAU : Voilà, on se sépare de ce véhicule qui est dangereux. Maintenant, si vous avez un véhicule de même type et que vous voulez récupérer les pièces détachées, c'est l'opportunité.

M. le Maire : Je suppose qu'il n'y a pas de commentaires ? Non.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public.

UNANIMITE : MM. Thierry CIPIERRE, Jean-Marc MATHIAS, Mmes Marie-Claire SARLANDE, Caroline VACHER, M. Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, MM. Philippe MOREAU, Thomas MAZIN-PAGNON, Jean-Louis POMIER, Mme Béatrice DESMET, M. Lucas GUILLEMOT, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mmes Christine DROMBY, Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD, Mme Marie-Hermine NGO BAYIHA, M. Marc GEOFFROID.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : J'ai eu des questions. D'abord, question du groupe Renouveau : « le projet immobilier dans le quartier des coteaux de France, le projet immobilier de la société Pierreval à l'angle de la rue Léon Blum et de la rue Edouard Michel a suscité les interrogations voire des inquiétudes des riverains et a donné lieu à une réunion d'information le 17 décembre 2024. Interrogé à ce sujet par mon courrier du 20 décembre vous m'avait indiqué que tous les logements construits : 15 maisons individuelles, un immeuble avec 35 appartements seraient les logements sociaux. Donc question, pouvez-vous apporter des précisions à l'Assemblée délibérante à ce sujet et plus largement au sujet de la politique de logement social de la commune ? Quel est le bailleur social concerné par le projet ? » Donc le promoteur : Pierreval, le bailleur social : Noalis. Je répondrai après plus précisément. « Ces logements bénéficient ils de l'exonération temporaire de longue durée sur la TFPB-taxe foncière sur les propriétés bâties ? Si oui, combien d'années ? » Alors oui c'est 20 ou 25 ans, je ne sais plus. « La commune de Coulounieix-Chamiers bénéficie-t-elle de l'exemption du prélèvement prévu en cas de non-respect des dispositions de la loi SRU sur le logement social ? » Non. « Sachant que les taux de logements sociaux sont largement inférieurs dans la plupart des autres communes du Grand Périgueux, votre politique en matière de logement social ne risque-t-elle pas de transformer Coulounieix-Chamiers en ville dortoir de l'agglomération ? » Donc je vais vous répondre sur la politique de logement de la commune de Coulounieix-Chamiers en précisant qu'il y a au niveau départemental, voire au niveau national, un gros problème de logement, que ce soit au niveau du logement social vu la conjoncture et au niveau du logement privé. Mais je ne vais pas rentrer dans les politiques nationales. Alors pour votre information M. BOISSEL, avec l'ANRU il a été détruit 201 logements sociaux et avec Jean Moulin, il va y en avoir 69 de plus qui vont être détruits. Pour le moment, il y en a que 29 je crois, qui ont été détruits. Il va y en avoir une quarantaine de plus. Vont être reconstruits avenue Jean Moulin 49 logements sociaux à la place de 69. Le taux de logement social de la commune est de 20,9 % à l'heure actuelle ; il était à 28 % mais compte tenu qu'on va détruire 270 logements sociaux et qu'évidemment le taux a baissé, on va reconstruire. Premièrement, on va reconstruire 190 logements privés avec le groupe Pichet. Ça a pris du retard vu la conjoncture internationale, je ne vais pas rentrer dans les détails. 190 logements privés qui vont remplacer les 201 logements sociaux détruits, ça c'est dans l'ANRU, c'est la mixité sociale, c'est voulu par l'ANRU. Il y a, 90 logements privés DNA Home qui sont situés sous Pagot, 25 à côté des 190 logements avenue Jean Moulin, c'est l'abri familial avec de l'accession à la propriété, et donc Pierreval, 50 logements sociaux. Alors je rappelle, on a fait une réunion avec les riverains pour les rassurer ; c'est un domaine privé qui a été vendu à un promoteur privé. Le permis de construire a été donné, les riverains avaient 2 mois pour s'opposer à ce permis de construire. On a détruit des logements sociaux, on va reconstruire un logement privé. Notre taux de logement social est à 21 % et on est bien obligés d'anticiper, de prévoir d'autant que si lorsque les 190 + 90 + 25 ça fait 305 logements privés vont être construits, ça va encore baisser notre

taux de logement social. Donc le fait qu'il y ait 50 logements sociaux à Pierreval et les 49 logements sociaux qui vont être reconstruits à Jean Moulin plus aussi, je crois 12 dans le cadre des accords de l'ANRU. A côté de Pichet, il y a 12 logements sociaux qui vont être pris par Noalis mais ça c'est contractuel, c'est signé avec l'ANRU. Donc on commence à anticiper ce changement de paradigme, c'est à dire moins de logements sociaux et plus de logements privés avec ces logements sociaux qui vont être construits et donc c'est pour éviter à payer le logement pour la loi SRU. Pierreval sera exempté de TFPB. Par contre, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, tous les logements sociaux du Bas-Chamiers paient la taxe foncière, 640 000 €, plus récupération de l'exemption de la TFPB sur le quartier politique de la ville, soit 140 000 €. Ce qui fait que la taxe foncière, on la perçoit pour ces logements sociaux, soit 780 000 €. Alors vous dites « ville dortoir » ; si vous considérez que l'investissement immobilier dans une commune, c'est pour en faire une, une ville dortoir, non, il y a des investissements économiques qui ont été faits, je pense à Créavallée Nord et peut être, si tout va bien, un jour Créavallée Est. Alors je voudrais revenir sur la taxe des logements vacants. Je ne sais pas si vous êtes propriétaire mais enfin quand vous avez une maison ou un logement, le but c'est de le louer sinon il vous coûte. Alors 2 solutions, soit vous le vendez s'il vous coûte et il y a quelqu'un qui sera content de l'acheter et fera des travaux dedans, soit vous pouvez faire des travaux et vous savez que tous les propriétaires bailleurs peuvent avec Amelia2 et l'Anah avoir des subventions pour remettre à niveau leur logement et pour les louer. Donc c'est une aide aux propriétaires et le fait de taxer les logements vacants ne va pas contre les propriétaires, au contraire c'est une loi pour justement dire aux propriétaires de faire quelque chose parce qu'on a besoin de ces logements. En ce qui concerne le gymnase que vous me taxez de faire, j'annonce que c'est compris dans les accords de l'ANRU et donc on est quasiment obligés de le faire sinon, c'est comme la passerelle, ça y est elle va avoir lieu, ça ne sera pas la réfection du pont de Coutras, mais ça va être la passerelle qui devait être faite parce qu'on a un problème, c'est inscrit dans l'ANRU. Dans le cadre de la politique de la ville et du contrat de ville et de l'ANRU il faut faire cette passerelle et le gymnase, c'est pareil. Sinon à la fin, il y a contrôle si nous ne l'avons pas fait, on risque de nous redemander toutes les subventions que nous avons eues, et ce sera peut-être supérieur au prix d'un gymnase. Voilà, est ce que j'ai répondu à vos questions M. BOISSEL, je pense que j'ai été clair dans la réponse ?

M. Patrick BOISSEL : Oui, je vous remercie pour vos informations. Je constate que Coulounieix fait beaucoup mieux que des communes de gauche en matière de logement social comme Tréllissac ou Boulazac. Merci M. le Maire.

M. le Maire : C'est la loi, moi j'applique la loi. Vous savez, je suis très légaliste, je pense que vous devez l'être aussi ?

M. Patrick BOISSEL : C'est un constat.

M. le Maire : Mais je vous ferai remarquer qu'on investit 300 ou 400 logements privés aussi.

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Je n'oppose rien mais allez, dites.

M. Vincent BELLOTEAU : Vous opposez logement privé et logement social

M. le Maire : Je me suis mal exprimé peut-être.

M. Vincent BELLOTEAU : Voilà, vous le savez, il y a des bailleurs privés qui font du locatif social, on est d'accord ?

M. le Maire : Je suis d'accord, je me suis mal exprimé, c'est hors logement social.

M. Sébastien CATTAI : Le vrai terme c'est logement libre.

M. le Maire : Voilà, je ne connaissais pas ce terme, mais je vous remercie de me reprendre.
M. CAPOT vous vouliez intervenir sur les logements ?

M. Patrick CAPOT : Moi je suis un peu étonné des questions d'autant que M. Jean-Louis POMIER est censé siéger à la Commission urbanisme et travaux ; toutes les informations qui ont été données là par vos soins, M. le Maire, ont été exposés aux membres de la Commission travaux et urbanisme.

M. le Maire : Il faut travailler de temps en temps pour avoir les informations.

M. Patrick CAPOT : Il faut être présent.

M. le Maire : En tout cas j'ai plaisir à les donner parce que ça me permet de dire publiquement qu'on a une politique de logement libre et social. Ensuite, j'ai une deuxième question de la part du groupe socialiste, écologiste et citoyen qui m'interpelle : « Qu'en est-il de la situation de la redevance incitative des ordures ménagères et de l'augmentation pour 2025 ? » Je vous répondrai après M. BELLOTEAU. Deuxièmement, qu'en est-il de la situation suite à la détérioration de la canalisation d'eau située avenue De Lattre de Tassigny pour laquelle M. David BERNARD, avez déjà été saisi en tant que président de l'association de quartier. Vous êtes sollicité par des habitants pour un manque d'éclairage avenue De Lattre de Tassigny. Je vais commencer par l'éclairage ; normalement une partie est réparée et la deuxième devrait arriver si ce n'est pas fait.

M. David BERNARD : Ce n'est pas fait et il y a une pétition qui est en cours. Enfin, je vous le dis, vous l'aurez sûrement sur votre bureau dans les prochains jours, elle a été signée par tous les habitants de l'avenue De Lattre de Tassigny.

M. le Maire : Alors vous savez que c'est le SDE ? On transmet au SDE, je leur transmettrai la pétition en insistant, voilà.

M. David BERNARD : Mais la situation dure depuis pas mal d'années et les habitants sont un peu excédés de ne pas avoir d'éclairage.

M. le Maire : D'accord. On l'a déjà dit au SDE qui en a réparé une partie. C'est comme dans le Bas-Chamiers où il y avait une partie qui n'était pas éclairée, peut-être dû aux travaux etc mais ça a été réparé, sauf quelques points noirs on va dire. Alors la détérioration de la canalisation d'eau, alors j'ai la réponse. Ça a été transmis au syndicat *Eau cœur du Périgord* qui doit intervenir. Deuxièmement, il y aura dans le cadre de la refonte globale de l'avenue De Lattre de Tassigny, après les travaux du Silot qui doivent intervenir fin septembre il y aura sûrement une réfection de l'avenue De Lattre de Tassigny puisque ça sera un point d'entrée du Silot et dans ce cas-là, tout sera remis à plat. En attendant, ça a été transmis au syndicat des eaux *Eau cœur du Périgord* et ça va être réparé.

M. David BERNARD : Oui après j'ai eu M. TOUGNE qui m'a fait part de tout ce qui a été fait. Par contre c'est important par rapport au Silot mais aussi par rapport à la population,

parce que je veux bien croire que le Sîlot ait besoin d'eau potable mais la population a aussi besoin d'eau potable. Non, mais enfin que les travaux ne s'arrêtent pas au Sîlot, il y a aussi des habitants qui paient des impôts, comme vous l'avez répété tout à l'heure, qui paient une bonne taxe foncière.

M. le Maire : Qui a diminué M. BERNARD.

M. David BERNARD : Parce qu'ils sont propriétaires et ce serait bien qu'ils soient pris en compte pour l'éclairage et pour l'eau potable.

M. le Maire : Ça a été transmis à tous les syndicats. En ce qui concerne la situation de la redevance incitative des ordures ménagères, qui a augmenté de 5 % cette année. C'est à dire à peu près 0,85 € à 1,10 € par mois. Donc je vais faire juste un bref rappel puisque la presse est là mais elle connaît par cœur les ordures ménagères. Je rappelle que c'est une loi qui a été votée en 2009 par Ségolène ROYAL, alors ministre socialiste, qui a été reprise en 2015 pour faire en sorte de diminuer l'enfouissement et réduire la production de déchets. Cette redevance incitative a été votée par le SMD3 en juillet 2018 et l'ensemble du Conseil d'administration de droite et de gauche puisque je le rappelle, à l'époque, il y avait un communiste et un LR qui étaient à la tête et il devait y avoir aussi des maires de différentes obédiences politiques qui l'ont votée. L'ensemble des maires de droite, de gauche, du centre, du milieu et d'ailleurs l'ont votée à l'unanimité, donc je tiens quand même à rappeler ceci. Lorsque le SMD3 a changé de présidence, il avait été investi dans les semaines précédentes 40 000 000 € de matériel, c'est à dire le PAV, les changements de camions donc lorsque M. PROTANO a appris ça, il était bien obligé de l'appliquer de par la loi et de par les investissements qui ont été faits. Je rappelle que quand même c'est une loi écologique, c'est à dire c'est pour diminuer l'enfouissement des déchets. Enfin c'est quand même pour...

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Non, non mais je parle de de l'enfouissement. La redevance incitative a été votée à l'époque par l'ensemble des maires, de droite, de gauche, je le répète, du centre et de partout. Moi j'ai siégé lorsque j'ai été élu et évidemment tout de suite m'est apparu, mais pas qu'à moi, qui avait des soucis dans l'application, comme à chaque fois qu'il y a quelque chose de nouveau, il y a des problèmes. Le premier problème c'était par rapport aux personnes à mobilité réduite, les séniors, les gens qui ne pouvaient pas bouger. J'en ai parlé au SMD3 et nous avons été je crois, la première commune à avoir saisi le problème et avoir fait en sorte qu'avec les services sociaux, on allait prendre les poubelles de ces personnes-là pour les porter au SMD3. Ce problème a été vu puisque maintenant c'est pris en charge par le CIAS et par le SMD3 lui-même. Nous on en a encore quelques-uns dont on s'occupe. Deuxièmement, ça, c'est mon métier de pharmacien, m'est apparu le problème des gens qui sont malades et en particulier les incontinents. Alors ça a mis un an ou un an et demi, c'est pris en charge totale avec facture. Il y a 2 500 personnes qui sont prises en charge par le SMD3 et s'ils dépassent les 26 ouvertures, s'il y en a 50 ou 100, c'est gratuit, avec évidemment la facture.

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Ah non, non, c'est partout, les 2 500 c'est partout ; il n'y a pas 2 500 incontinents à Coulounieix-Chamiers, heureusement ! J'aurais fait fortune à l'époque ! Mais enfin bon, sur le malheur des gens ce n'est pas très rigolo, on essaie plutôt de les soigner. Donc je parle pour l'ensemble du département hein. Deuxièmement m'est apparu

tout de suite et je l'avais dit au SMD3 qu'il y avait une sociale par rapport à l'application de la redevance incitative. Je m'explique, si je prends mon cas, je n'ai plus d'enfants, je suis avec ma femme, j'ai une maison qui a une certaine valeur locative, je payais environ 400 €, là je paie 246 € ; donc je suis gagnant de 200 €. Par contre une famille de 2 enfants qui habitent dans les HLM qui payaient 80 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères par an, maintenant si elle a 2 enfants, elle paie 350,81 € donc elle paye 270 € en plus et ça ce n'est pas juste. Alors on l'a dit tout de suite, le problème c'est qu'il n'y a pas de loi sur ce sujet-là. Et je rappelle que quand même bon c'est pour vous taquiner M. BELLOTEAU, Mme MARTIN avait été alertée, elle n'a pas pris ce problème social à cœur. En revanche, Mme VARAILLAS, communiste et M. MERILLOU l'ont prise en compte et vont essayer de travailler sur ce sujet. Troisièmement, c'est vrai que cette injustice sociale est doublée, que moi, quand j'ai des poches, je peux les mettre dans mon jardin en attendant d'aller que quand vous êtes dans un HLM et que vous avez 60 m² et que vous avez mangé des crustacés. Eh Ben c'est atroce et y a des asticots partout, surtout en particulier. Bon, c'est une autre injustice. Donc pour lutter contre cette injustice, il va être mis en application sur les zones urbaines des bornes à 30 litres donc ça fera 2 fois plus, voilà. Il y a un accompagnement des biodéchets, en particulier dans le Bas-Chamiers, mais dans d'autres dans en Dordogne, c'est parti. Evidemment tous ces problèmes, on les a vus, on les a identifiés sur le territoire, alors 2 solutions : soit on laisse le SMD3 et la ville est sale soit la mairie... parce que j'ai parlé avec M. PROTANO en dehors de ce qui vient d'être dit et je lui ai relaté les problèmes d'insalubrité. Il m'a répondu que la salubrité publique faisait partie des compétences de la commune. Donc on s'en occupe, 3S qui nous coûte pour les encombrants et pour ramasser les déchets. Les services de la commune qui vont ramasser les déchets quand il y en a trop. Par contre on ne paie plus puisqu'il y a une carte *base de confiance mairie* et il y a eu l'élaboration de la demi-part pour garde alternée, c'est dire qu'au lieu de payer 2 maintenant, il y a 2,5 1,5. Alors évidemment, ça ne résout pas tous les problèmes. Donc j'ai répondu à Mme BORDES sur la redevance incitative. Maintenant, vous m'avez fait passer une proposition de motion. D'abord, je ne l'ai pas reçu à temps puisque c'était vendredi ; quand il y a des motions, puisque vous avez parlé tout à l'heure du Département, on les reçoit 4 ou 5 jours à l'avance, on peut les étudier, les modifier, les annoter. 2 solutions, soit il y a une synthèse soit il n'y en a pas. C'est arrivé qu'on en raye certaines. Je suis un maire démocratique, je vais voir avec les élus qui sont de mon groupe majoritaire et puis on statuera en fonction de la motion. Peut-être qu'on votera pour, peut-être qu'on votera contre, peut-être qu'on fera des amendements et vous les accepterez ou non et donc on le fera la prochaine fois, je vous dirai oui ou non. Donc j'ai bien lu votre motion elle me paraît

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Mais bien sûr

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Pardon ?

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Alors lisez-la.

M. Patrick CAPOT : J'en fais lecture. De tout le département et des départements voisins, de nombreux usagers haussent le ton concernant la collecte des déchets et ordures ménagères du SMD3. Cette colère doit s'exprimer par un débat libre et démocratique et

aussi par le refus de tout acte d'intimidation ou de malveillance en direction des élus ou d'agents du SMD3. Ce mécontentement trouve son origine dans la dégradation de ce service public essentiel à notre vie. Bien sûr, nous avons conscience que face à l'urgence climatique et environnementale, nos comportements doivent changer. C'est pourquoi la collecte des déchets est un sujet majeur qui ne doit en aucun cas creuser les inégalités entre usagers, ni être cédé aux mains de groupes privés, mais qui nécessite au contraire la mobilisation de tous. Cette colère, nous la constatons à Coulounieix-Chamiers comme ailleurs, elle fait suite à la mise en œuvre des badges et de la redevance incitative, perçus comme punitive, injuste et trop chère depuis 2022-2023. La pose des points d'apport volontaire ayant débuté sur notre commune en 2017 en accès libre, les problèmes constatés depuis étaient l'éloignement des usagers de certains quartiers, la difficulté pour des personnes âgées, handicapées ou de petite taille d'y accéder, le nombre d'ouvertures et d'accès pour les aides à domicile et assistantes maternelles. Dans un contexte social et économique qui frappe directement l'ensemble de la population, la redevance incitative imaginée par le SMD3 est la promesse d'une attaque supplémentaire pour le pouvoir d'achat des ménages, et tout particulièrement les plus précaires. La municipalité continue d'appeler et de suppléer le SMD3 systématiquement chaque semaine pour le ramassage des containers saturés et le nettoyage des sacs et détritiques qui s'amoncellent aux abords. Entendre la colère est urgent. Un tel problème économique et sanitaire ne peut se régler par le mépris ou l'autoritarisme et encore moins la mise en place d'un système de vidéosurveillance. Les élus du groupe Agissons ensemble vous proposent donc, c'est l'objet de cette motion, un moratoire immédiat pour pacifier les débats. D'autres collectivités bougent en ce sens, ce qui signifie l'arrêt de la fuite en avant des dirigeants du SMD3, la remise à plat du système, l'écoute de toutes les parties, usagers, associations, élus et la prise en compte des demandes pour un service public renouvelé et de qualité. Ce dernier point est essentiel à l'heure où des collectivités, des entreprises quittent le SMD3 pour aller vers le privé, moins onéreux, ce qui risque d'alourdir à contrario la facture des usagers face aux nombreux investissements. Comme pour tout projet qui impacte le quotidien des citoyens, écouter la population permet de trouver des solutions. C'est en ce sens qu'on vous soumet cette déclaration à l'étude. Pour une possible motion et si elle vous inspire, nous pouvons faire une demande moratoire auprès du SMD3. Merci.

M. le Maire : Nous vous avons entendu. Alors, avant de conclure ce Conseil municipal, je voulais dire que je condamne mais alors fortement toutes les atteintes à la personne et à l'intégrité de M. PROTANO parce que M. PROTANO quand même depuis 4 ans applique ce qui a été voté. Après on peut considérer l'application autoritaire etc mais enfin, quand il reçoit des menaces de mort, quand sa famille reçoit des menaces de mort, quand il est atteint chez lui dans son intégrité, qui ne peut plus sortir à Périgueux, ce sont tous les élus et donc moi aussi qui nous sentons concernés. Je pense que vous êtes tous des élus de la République et que l'on ne peut pas admettre ces pratiques qui commencent parfois à arriver, même dans certains pays démocratiques et je pense qu'il faut s'indigner de ça. Dernière chose, le retour au porte à porte je crois, n'est pas acceptable dans la mesure où il faut recharger tous les camions, il faut embaucher des ripeurs. Alors l'évaluation du SMD 3 bon on va peut-être exagérer, mais c'est 80 000 000 € et donc revenir à ça entraînera soit une hausse de la redevance incitative, soit si éventuellement on ne peut pas repasser à la taxe d'enlèvement des ordures ménagère. Et ce qu'il faut comparer dans la redevance incitative parce que vous dites que c'est cher, c'est vrai pour certains, c'est injuste socialement, mais cette redevance incitative il faudrait la comparer à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que maintenant on aurait à payer s'il n'y avait pas eu la redevance incitative. C'est à dire que depuis 5 ans c'est 20 % par an. En 5 ans c'est 100 %. C'est à dire quelqu'un qui payait 100 € ou 250 € il paierait 300 €, puisque c'est basé sur la TGPAT et

donc qui est passée de 5 ou 6 € à 62 €, donc ça se répercute. Voilà ce que j'avais à vous dire. Bon oui, Mme BORDES.

Mme Mireille BORDES : Moi je n'ai pas l'intention d'attaquer M. PROTANO. M. PROTANO s'organise comme il pense le faire. Ce que je peux vous dire, c'est que les gens sont mécontents ; je vous l'ai mis dans le bulletin municipal, on n'arrête pas d'être saisis par des demandes dès qu'on va quelque part. La première chose dont on nous parle ce sont des poubelles qui s'entassent, des poubelles qui s'entassent... Je crois que la ville de Périgueux a fait une proposition qui n'est pas retenue d'ailleurs par le SMD3. C'est pendant 6 mois, les points d'apport ouverts pour voir si les gens effectivement ont un autre comportement parce qu'en fin de compte c'est le prix qui est remis en question.

M. le Maire : Mme BORDES vous répétez la motion ; on a dit qu'on allait la voir.

Mme Mireille BORDES : Non mais moi je ne suis pas signataire de la motion de M. BELLOTEAU donc j'ai aussi le droit de m'exprimer.

M. le Maire : Bien sûr Mme BORDES.

Mme Mireille BORDES : Donc moi je n'ai rien contre la motion qui est présentée par l'autre groupe, je ne reprends pas obligatoirement, je vous dis que je l'ai écrit dans le bulletin municipal. Lorsque je l'ai écrit dans le bulletin municipal, je n'avais pas connaissance de la motion d'Agissons ensemble.

M. le Maire : Voilà, mais je vous ai répondu Mme BORDES. M. GORY oui, 30 secondes.

M. Philippe GORY : Vous n'avez évoqué que le cas de M. PROTANO ; je pense qu'il y a aussi tous les élus de toutes les communes qui ont voté par le passé cette délibération qui sont mis à mal. Il y a aussi les agents, je pense qu'il ne faut pas les oublier, il y a les agents qui sont très menacés et qui le vivent très mal. Et en fait, il faut penser à eux.

M. le Maire : Bon, j'ai répondu, je pense à toutes les questions de façon démocratique et claire. Et bien écoutez, je vous remercie beaucoup de ce Conseil municipal, je vous souhaite une excellente soirée. Au revoir.

La séance prend fin à 21h.

La secrétaire de séance,

Mme Christelle LOTTERIE



Le Maire,

Thierry CIPERRE



